

JOURNAL OFFICIEL



DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉBATS PARLEMENTAIRES
ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

7^e Législature

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1985-1986

(21^e SEANCE)

COMPTE RENDU INTEGRAL

3^e séance du mercredi 16 octobre 1985

SOMMAIRE

PRESIDENCE DE M. PHILIPPE SEGUIN

1. **Loi de finances pour 1986.** - Suite de la discussion générale d'un projet de loi (p. 3141).

M. Christian Goux, président de la commission de finances.

MM. Jans, Bérégovoy, ministre de l'économie, des finances et du budget,

Alphandéry, le ministre,

Mortelette,

Tranchant,

Royer,

Mme Gœuriot,

M. Gilbert Gantier,

Mme Osselin,

MM. Gérard Bapt,
Robert-André Vivien,
de Caumont,
Bèche,
Benetière.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

2. **Dépôt d'un projet de loi adopté par le Sénat** (p. 3162).

3. **Dépôt d'un rapport de l'Office national des forêts** (p. 3162).

4. **Ordre du jour** (p. 3162).

COMPTE RENDU INTEGRAL

PRESIDENCE DE M. PHILIPPE SEGUIN,

vice-président

La séance est ouverte à vingt et une heures trente.

M. le président. La séance est ouverte.

1

LOI DE FINANCES POUR 1986

Suite de la discussion générale d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion générale du projet de loi de finances pour 1986 (n^{os} 2951, 2987).

Cet après-midi, l'Assemblée a commencé d'entendre les orateurs.

La parole est à M. le président de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

M. Christian Goux, président de la commission. Monsieur le ministre de l'économie, des finances et du budget, monsieur le secrétaire d'Etat chargé du budget et de la consommation, mes chers collègues, l'ambiance feutrée de ce début de soirée paraît plus propice aux réflexions d'ensemble qu'aux joutes spectaculaires entre majorité et opposition.

Les contraintes de l'emploi du temps font que ce que je veux vous dire se situe après l'expression publique des premiers représentants des quatre grands groupes de l'Assemblée. Cela me permettra de me situer sur un autre registre, plus près de mes fonctions de président de la commission des finances et sûrement plus en harmonie avec mon expérience et ma sensibilité.

Le budget que nous allons discuter est, certes, la traduction chiffrée de la politique économique et sociale du Gouvernement. A ce titre, il va être approuvé par les uns, critiqué ou rejeté par les autres. Mais il est aussi, on l'oublie trop souvent, le reflet des décisions prises au cours des années passées et, par sa logique interne, l'annonciateur d'une volonté politique à venir.

Je pense donc utile, mes chers collègues, au terme de cette législature, de réfléchir devant vous à ce que doivent être aujourd'hui les structures de nos recettes et de nos dépenses, car cette question ne peut être éludée par aucun parti. Il s'agit, en effet, de la place et du rôle de l'Etat dans une société moderne et la réflexion sur ce thème devrait être une réflexion commune, même si celle-ci doit montrer nos véritables différences.

Mais avant d'aborder le sujet proprement dit - on m'excusera, je vais faire un peu d'économie - deux points du contexte général pèsent lourd dans l'évolution de la politique économique, non seulement en France, mais dans tous les pays industrialisés. Je veux parler, d'une part, du haut niveau des taux d'intérêt réels dans un climat de désinflation général, d'autre part, du ralentissement très marqué de la croissance et de la productivité, même si pour cette dernière des gains sont encore à réaliser dans de nombreux secteurs industrialisés.

Depuis cinq ans, en effet, dans le monde occidental, les taux d'intérêt nominaux sont largement supérieurs à la hausse des prix à la consommation. Alors que, pendant plus de cinquante ans, les emprunteurs avaient fort bien tiré leur épingle du jeu au détriment des prêteurs - les titulaires de livrets de caisse d'épargne en savent quelque chose - on assiste maintenant à un renversement total de la situation. Les rentiers non seulement arrivent aujourd'hui à se protéger

de l'inflation, mais touchent un intérêt réel variant de 2 à 5 p. 100 suivant les pays. Toutes les collectivités, nationales ou locales, se trouvent prises pratiquement à contrepied et voient les charges de leurs dettes s'enfler démesurément.

M. Parfait Jans. C'est bien vrai !

M. Christian Goux, président de la commission. Celles qui, pour se dégager du carcan ainsi mis en place, acceptent des déficits qu'il faudra bien financer par l'emprunt, se trouvent dans un cercle vicieux qu'elles devront nécessairement briser un jour ou l'autre.

Je pense ici, par exemple, au très fort déficit budgétaire américain qui compromet à terme toute l'économie occidentale, car quelque puissants que soient les Etats-Unis, ils seront, comme les autres, obligés de se soumettre aux lois d'airain du monde financier.

Voilà donc, mes chers collègues, qui change tout et qui pèse sur tout. Cette situation où les taux d'intérêt réels resteront élevés est-elle durable ? Je le crois, et il faut garder cette donnée à l'esprit au moment de toute décision.

Venons-en maintenant à la croissance. Celle-ci, dans les années à venir, sera plus faible que celle des trois décennies précédentes. Les raisons du ralentissement de la croissance mondiale sont multiples. Je pense que la faible hausse de la productivité depuis vingt ans aux Etats-Unis et depuis dix ans en Europe y a joué un rôle décisif.

L'émergence d'un fort secteur tertiaire à productivité faible, l'affaiblissement des gains de productivité industriels provenant de la révolution technique du début du siècle, alors que la robotique n'a pas encore pris son véritable essor, tout cela est indiscutable.

Mais il y a aussi des raisons qui tiennent à la réduction de débouchés solvables, à la misère grandissante du tiers monde, à l'absence de coordination des politiques économiques des pays industrialisés et, en premier lieu, de l'Europe. Bref, la croissance restera probablement faible dans les années à venir, même si cette prévision, comme toute prévision, fût-elle rationnelle, est aléatoire.

Aussi le ralentissement de la croissance - et donc de la richesse nationale - fait-il apparaître pour les Etats des difficultés grandissantes face aux dépenses incompressibles, qu'elles soient de souveraineté ou de solidarité.

Il y a, en effet, des besoins qui ne sont pas directement liés à la taille de la population et à sa richesse. Le niveau de la défense nationale, par exemple, ne saurait être remis en cause par un ralentissement de la croissance.

Aussi, les décisions budgétaires, aujourd'hui comme hier, ne peuvent être critiquées et discutées que si on les situe dans un contexte général. Et pour chaque dépense comme pour chaque recette, on doit se poser la question de son montant, non seulement pour demain, mais aussi pour après-demain.

C'est pourquoi il me paraît important de déterminer la nature des dépenses conformes à l'intérêt national et de fixer leur niveau, de réfléchir à la manière dont doivent être assurées les recettes nécessaires, et enfin de poser les limites du déficit, qui doit se réduire au cours des années à venir.

J'en viens tout d'abord aux dépenses, et en premier lieu à ce que j'appellerai les dépenses de souveraineté.

L'Etat doit, au premier chef, financer les activités qui sont à l'origine de son institution comme lieu d'exercice de la « contrainte légitime » et qui consistent, d'une part, à protéger la collectivité contre les menaces extérieures et, d'autre part, à veiller - au besoin par la coercition - au respect des normes minimales de la vie sociale.

Ces activités correspondent aux budgets de la défense, de la police et de la justice. Les crédits qui leur sont attribués dans la loi de finances pour 1986 sont, au total, d'environ

190 milliards de francs, soit un peu plus de 18 p. 100 de l'ensemble du budget. Ils ont tendance à augmenter en termes réels en raison de l'instabilité croissante qui caractérise les relations internationales, mais aussi, pour ce qui concerne la justice et la police, d'un certain affaiblissement de la cohésion sociale, sans doute sous l'effet des processus prolongés de restructuration économique que doivent affronter les économies occidentales. Ce fait est préoccupant, surtout en période de croissance faible du produit intérieur brut.

Il s'agit là d'une donnée extérieure à la politique économique et budgétaire et qui s'impose à elle. On ne saurait, en effet, faire dépendre des aléas de la conjoncture économique les moyens d'une politique de sécurité, qu'elle soit tournée vers l'extérieur ou qu'elle vise à préserver les conditions normales de la vie sociale.

Une autre caractéristique de ce type de dépenses est cependant plus rassurante du point de vue budgétaire. Leur nature doit conduire, en effet, à les intégrer dans une stratégie plus vaste que celle de la simple distribution des moyens financiers. La sécurité extérieure, par exemple, n'est pas et ne peut pas être recherchée uniquement par une production toujours plus forte des armements, mais aussi par une politique d'alliance et de négociations.

De même, ce n'est pas uniquement en dotant les institutions chargées de la répression ou même de la prévention de ressources plus abondantes qu'on fera face à la criminalité et à la délinquance. Une politique de plus grande ampleur doit être mise en œuvre pour les combattre, en s'appuyant sur les moyens les plus divers, allant de la lutte contre le chômage à l'amélioration du cadre de vie urbain.

Les dépenses de sécurité, qui sont aussi les principales dépenses de souveraineté de l'Etat, doivent donc être gérées sur le moyen terme, comme un élément parmi d'autres, dans un éventail d'interventions, financières ou non, dont il importe de penser la cohérence.

L'idée de planification s'impose dès lors. La planification présente, en effet, le double avantage de mettre les dépenses de sécurité à l'abri des à-coups de la conjoncture et de coordonner leurs effets avec ceux des moyens d'action non budgétaires, dans une prospective à moyen terme, bref de mettre en place des lois de programmation.

Cette méthode est admise pour la défense. Elle s'affirme pour la police. Elle devrait être également reconnue pour la justice.

Au-delà de cette commune nécessité d'une gestion planifiée, de grandes différences apparaissent cependant lorsque l'on examine de manière un peu plus détaillée les méthodes applicables à la détermination des dépenses de police et de justice, d'une part, de défense, d'autre part.

Les premières sont principalement - pour 95 p. 100 ou plus - des dépenses de fonctionnement. Elles peuvent donc s'accommoder d'évolutions progressives, d'une gestion « à la marge » des accroissements de crédit.

Les secondes, en revanche, sont pour près de la moitié des dépenses en capital. L'ampleur et la durée des investissements rendent leur planification plus nécessaire encore. C'est ainsi, par exemple, qu'un délai de huit ans s'écoule entre le début de la fabrication d'un prototype d'avion et la mise en service du premier appareil. Faute d'une programmation des dépenses sur une durée suffisante - cinq ans constituent un minimum - il est impossible de gérer de telles réalisations.

Une autre caractéristique propre aux dépenses de défense réside dans la nature heurtée, inégale, de leur évolution du fait de la part prise par des programmes au coût élevé dont il n'est pas toujours possible d'étaler harmonieusement le financement en raison d'échéances contraignantes de renouvellement des matériels.

Le budget de la défense sera ainsi soumis à de sévères contraintes lorsqu'il s'agira de produire, à des dates relativement proches, au milieu des années 1990, l'hélicoptère d'appui-protection, le char futur, l'avion de combat futur et le porte-avions nucléaire.

Par sa masse - 80 p. 100 des dépenses de souveraineté - et ses caractéristiques, c'est donc le budget de la défense qui constitue la dépense de souveraineté la plus difficile à gérer.

La mise en place de satellites d'observation et de télécommunication, l'amélioration des capacités nucléaires stratégiques face aux risques de déploiement de systèmes antibalistiques, la modernisation du corps de bataille en Europe, la cohérence de la flotte classique, organisée autour des porte-

avions, tout cela constitue une masse de dépenses qui pèsera d'un poids croissant sur les budgets futurs, même en faisant abstraction de la dérive des prix des matériels militaires, sans doute supérieure à celle des prix des productions civiles.

Mes chers collègues, on ne doit pas, en tout état de cause, se dissimuler les efforts croissants, en termes réels, que nécessitera dans les prochaines années le maintien de notre outil militaire au niveau de suffisance qu'il a atteint aujourd'hui.

J'en viens maintenant aux dépenses de solidarité.

J'appelle dépenses de solidarité le bloc de toutes les charges relatives à la protection sociale et que l'on a encore l'habitude de distinguer, artificiellement, selon qu'elles proviennent du budget de l'Etat - action sociale et charges de retraites et de pensions - ou qu'elles sont assurées par les systèmes de protection sociale.

Leurs deux sources de financement - impôt et cotisations entraînent cette distinction, et je dois dire que seule une nouvelle répartition entre elles au profit d'une fiscalité renouée dans le sens d'une plus grande transparence et d'une plus grande justice permettrait de les appeler, en toute vérité, « dépenses de solidarité ».

Elles ont bien, en effet, la même fonction, la protection sociale, et sont fondées, pour l'essentiel, sur un même principe : celui de la redistribution. Pour ces raisons - je vous l'ai déjà dit, monsieur le ministre - je souhaiterais que ces dépenses, de même nature, figurent enfin dans un document unique qui donne une vue exhaustive de leur masse considérable et de leur répartition et éclaire ainsi davantage les choix de la représentation nationale.

M. Jean-Jacques Benettièro. Très bien !

M. Christian Goux, président de la commission. Considérables, en effet, sont les sommes en jeu : elles représentent environ 26 p. 100 du budget de l'Etat en 1985, soit 152 milliards de dépenses d'action sociale et 113 milliards de charges de pensions et retraites. A ces 265 milliards, s'ajoutent les quelque 900 milliards de francs distribués par les systèmes de protection sociale.

Je distinguerai, en premier lieu, parmi ces dépenses, celles qui sont le prolongement du passé, sorte de « services votés » que sont les pensions et retraites. Elles représentent dans le budget de l'Etat près de 11 p. 100 des dépenses totales, et dans l'ensemble des dépenses de protection sociale leur part s'est élevée, en 1984, à 36 p. 100.

L'effet conjugué de l'abaissement de l'âge de la retraite et du prolongement de la durée de vie devrait conduire les effectifs de retraités, pour prendre l'exemple du régime général, à croître de 5 millions et demi de personnes en 1984 à presque 6 millions en 1986, et à approcher les 7 millions en 1987.

Le coût de la retraite est donc considérable et incompressible et sa part dans les dépenses sociales est encore appelée à augmenter.

Les autres dépenses ont leur cause dans le présent et doivent décider de l'avenir. Parmi celles-ci, qui représentent plus de 60 p. 100 des dépenses de protection sociale, je retiendrai celles qui sont destinées à l'indemnisation du chômage et à la formation, et celles que l'on doit consacrer aux actions d'insertion/intégration des plus déshérités, à la lutte contre la marginalisation.

Le chômage, tout d'abord.

Il va de soi que le vrai traitement du chômage repose sur une politique de plein emploi, c'est-à-dire sur une politique de croissance. Celle-ci est actuellement mise en œuvre, dans un contexte international difficile, par la création d'un environnement favorable à l'entreprise et une modernisation en profondeur de l'appareil de production.

Mais les effets de cette politique ne seront perceptibles qu'à moyen terme. Aussi est-il nécessaire de poursuivre le traitement social du chômage. Son coût est élevé : en 1973, le coût global de la politique de l'emploi s'élevait à 0,9 p. 100 du P.I.B. ; en 1983, dix ans plus tard, il atteignait 3,4 p. 100. Dans la limite de ce qui restera financièrement supportable, cette solidarité est primordiale.

L'Etat se doit, enfin, d'intensifier son action en faveur des plus déshérités. La France ne pourra maintenir sa cohésion et rester digne d'elle-même que si elle parvient à intégrer ceux qui subissent le plus brutalement les très profondes mutations de notre système économique.

M. Jean-Jacques Benettièro. Très bien.

M. Christian Goux, président de la commission. Pour l'insertion des plus pauvres, plus nombreux en ce temps de crise, pour la nécessaire intégration des immigrés, il faut certes développer les actions de formation, mais aussi lutter contre le développement des maux qui assaillent les plus démunis et enfin engager des réformes de fond qui touchent à l'organisation sociale. Il devient nécessaire pour cela d'ouvrir de nouvelles perspectives à l'urbanisme et à l'habitat social, infrastructures indispensables à une « démarginalisation » réussie.

Voilà donc les axes prioritaires des dépenses de solidarité dans les années à venir : payer les retraités, indemniser les chômeurs, insérer les exclus. Ces tâches, à mon avis, ne peuvent pas être éludées.

J'en arrive maintenant aux dépenses engageant l'avenir.

Les dépenses de souveraineté de l'Etat sont le résultat de son évolution depuis le XVII^e siècle. Les dépenses de solidarité sont l'acquis du XX^e siècle. Doit-on borner là les dépenses de l'Etat au XXI^e siècle ?

Sous l'influence de Keynes, a été mis en valeur le rôle moteur des dépenses publiques dans la réalisation du plein emploi, par le biais principal de l'investissement et de son effet multiplicateur.

Le rôle mécanique ainsi assigné par Keynes et ses héritiers spirituels aux dépenses publiques ne peut être tenu pour négligeable, mais il se heurte aujourd'hui à une contrainte inéluctable : le déficit des administrations publiques rencontre vite ses limites, j'y reviendrai.

En outre, il est devenu évident que l'efficacité de ces dépenses dépend dans une large mesure de leur point d'application, et qu'elles peuvent exercer dans certains cas des effets pervers. Aussi, le mouvement tendant à alléger la tutelle de l'Etat sur les acteurs économiques paraît alors légitime : mieux vaut, par exemple, comme vous l'avez fait, monsieur le ministre, porter les efforts sur la baisse générale des taux d'intérêt réels que chercher à les alléger sélectivement par une politique de bonification, porteuse de contraintes administratives et génératrice de confusion ; mieux vaut tenter et réussir, comme c'est le cas depuis deux ans - une amélioration des comptes des entreprises que continuer à les enserrer dans un réseau opaque de subventions.

En revanche, il ne me paraît pas souhaitable que l'Etat puisse simplement redevenir un spectateur passif de la vie économique et se contenter de laisser s'exprimer, comme disent les économistes, de « façon optimale » les forces productives. La puissance économique d'une nation conditionne sa puissance politique et demeure le garant le plus solide de son indépendance ; l'impuissance économique de l'Etat entraîne la disparition de sa souveraineté.

Dans les secteurs qui engagent l'avenir, l'Etat doit donc se retrouver en première ligne : le volume des investissements et la complexité des opérations à réaliser pour rester dans le groupe des nations indépendantes sollicitent son intervention. Il n'est que de voir l'engagement du président Reagan dans le programme I.D.S. pour constater les limites d'un libéralisme pourtant revendiqué avec force. Quant au rôle moteur joué par l'Etat japonais dans la stratégie de recherche des entreprises nippones, il est lui aussi exemplaire.

Il faut donc affirmer que l'effort en matière de recherche et de formation entrepris avec courage par le Gouvernement depuis quatre ans fait partie des tâches de l'Etat moderne. Remonter la pente déclinante des dépenses de recherche dans le produit intérieur brut pour se situer, comme le prévoit le plan triennal, au niveau de 3 p. 100 dans les années 1990, comme les pays les plus compétitifs, améliorer les performances du système éducatif, promouvoir des actions de formation tournées vers l'avenir me paraissent, au même titre que les dépenses de souveraineté et de solidarité, relever de la pleine compétence d'un Etat moderne.

Dans ce contexte international de compétitivité exacerbée, et pour un pays d'importance comme le nôtre, l'avenir, s'il passe par la mobilisation des énergies nationales, ne peut cependant se borner aux frontières. Il importe donc que l'effort national se développe dans une perspective plus large, dont la Communauté économique européenne constitue le cadre approprié. A cet égard, monsieur le ministre, toutes les initiatives - comme le programme Euréka - doivent trouver une traduction budgétaire.

J'aborderai maintenant le problème des recettes. Celles-ci doivent être justement réparties et suffisantes.

Les mouvements d'humeur et de revendication contre la fiscalité - traditionnels dans notre pays - ont trouvé au cours de la période récente un regain d'actualité, pendant que se développaient les écoles de pensée assignant à l'impôt le rôle le plus réduit possible, pour laisser s'exprimer les forces économiques productives.

Ma première réflexion s'inspirera de Schumpeter qui, en 1918, dans son essai sur *L'Etat fiscal*, remarquait déjà que « dans aucun domaine, on ne verrait, autant qu'en matière économique, n'importe qui se prendre pour un spécialiste et avancer, sans d'ailleurs s'en rendre compte, des lieux communs séculaires, tout en prenant naïvement son intérêt le plus personnel, économique ou idéologique, pour l'expression de la sagesse dernière ».

M. Edmond Alphandéry. Schumpeter a été un mauvais ministre des finances !

M. Christian Goux, président de la commission. Ma seconde réflexion sera que la nécessité de se procurer des ressources pour accomplir les tâches d'intérêt commun est à l'origine du développement de l'Etat et que remettre en cause cette nécessité revient à contester sa légitimité. Il n'y a pas d'Etat sans participation financière de ses citoyens.

La véritable question est donc de savoir si l'impôt doit être perçu uniquement pour financer les dépenses que suppose l'existence de l'Etat souverain ou s'il peut, en outre, être utilisé comme un instrument - instrument de redistribution des revenus sur le plan social, instrument d'incitation, d'allocation des ressources sur le plan économique.

M. Parfait Jans. Très bonne question !

M. Christian Goux, président de la commission. Dans la conception qui est la mienne, suivant laquelle plus l'économie et le corps social se diversifient, et plus s'affirme la nécessité d'une régulation, donc de l'Etat, le rendement financier de l'impôt doit être une préoccupation première, et cela d'autant plus que devient irréductible - j'y reviendrai tout à l'heure - la lutte déterminée contre les déficits publics.

Cela ne signifie pas pour autant que doive être abandonné ou négligé le recours à l'impôt comme instrument dans la recherche d'une plus grande justice sociale ou d'une plus grande efficacité économique.

Les mesures prises par vous-même, depuis 1981, monsieur le ministre, et par votre prédécesseur - par exemple, la détaxation des revenus les plus modestes, le plafonnement du quotient familial, l'institution d'une tranche à 65 p. 100 d'impôt sur le revenu, l'institution d'un taux réduit de la T.V.A. pour les produits de première nécessité - montrent la pertinence et la faisabilité d'une telle démarche en matière de redistribution.

De même, l'outil fiscal, à mon sens, ne peut être négligé, dès lors qu'il s'agit d'encourager certaines activités. La modulation de l'impôt doit être préférée aux mécanismes de subvention, je l'ai déjà dit, et je salue à cet égard les mesures fiscales prises depuis quatre ans en faveur, par exemple, de la recherche ou des entreprises nouvelles.

Mais le souci d'efficacité doit toujours être présent, dès lors que se pose la question d'une réforme d'un aménagement ou d'une inflexion de la fiscalité. A mon sens, cela entraîne plusieurs conséquences.

Tout d'abord, le système fiscal français doit rester un système « tous azimuts », frappant à la fois le revenu, la dépense et le capital. Pour cette raison, je me félicite de l'institution de l'impôt sur les grandes fortunes, et je me réjouis de sa progressive assimilation par les contribuables. Il serait vain, dans ce sens, de polariser toute la réflexion sur la distinction entre impôts directs et impôts indirects. Tous les impôts se justifient dès lors qu'ils sont efficaces sans être injustes.

Néanmoins, il faut reconnaître que dans notre pays, compte tenu notamment des mesures prises depuis quatre ans pour alléger le fardeau des bas revenus, la taxation marginale des revenus supérieurs a atteint sa limite. Le phénomène n'est d'ailleurs pas propre à la France : depuis la fin des années soixante-dix, on constate un tassement du produit de l'I.R.P.P. dans l'ensemble des recettes fiscales, et même à une baisse dans un certain nombre de pays, tels la Suède, les Pays-Bas ou la Norvège.

Je suggérerai donc, mes chers collègues, que soit engagée une réflexion sur l'impôt sur le revenu des personnes physiques. Il me semblerait souhaitable d'échapper à la contesta-

tion dont souffre cet impôt, pourtant juste dans ses principes et dont le produit n'est pas négligeable, en mettant fin à la progression dans la progressivité : sauf aménagements mineurs, à revenu réel égal, c'est-à-dire compte tenu de l'inflation, les tranches et les taux du barème de l'impôt sur le revenu ne devraient être pratiquement plus modifiés.

L'objectif en la matière doit être avant tout celui de sa généralisation. Le meilleur rendement et la meilleure justice sont atteints lorsque l'impôt frappe chacun à la mesure de ses capacités contributives. Cela signifie, monsieur Emmanuel, que les efforts considérables entrepris depuis 1981, d'une part, pour lutter contre la fraude et, d'autre part, pour mieux appréhender les revenus autres que salariaux doivent être poursuivis prioritairement et sans relâche, comme vous le faites.

Venons-en enfin, et pour conclure, au déficit budgétaire. Comme vous le savez, le Président de la République a décidé qu'il ne devrait pas dépasser le niveau de 3 p. 100 du produit intérieur brut. Cette règle, difficile à respecter comme le montre le solde d'exécution des lois des finances des années précédentes, est, on le comprend bien, destinée à éviter un accroissement trop fort de la dette publique.

Non pas, mes chers collègues, que le niveau de celle-ci soit aujourd'hui disproportionné au niveau du produit intérieur brut, surtout si l'on compare notre pays avec les principaux pays industrialisés. M. le rapporteur général l'a, je crois, fait observer ce matin. Mais qui dit croissance de la dette dit croissance de la charge des intérêts de la dette, et cette charge ne peut sans inconvénient représenter une part trop importante des dépenses publiques. Limiter cette part à 10 p. 100 est nécessaire. Cela suppose, compte tenu du ratio dépenses publiques sur produit intérieur brut et des taux d'intérêt, que la dette publique reste inférieure à 25 p. 100 du produit intérieur brut. C'est le cas aujourd'hui. Mes chers collègues, pour respecter cette norme, il faut donc que la dette n'augmente plus à l'avenir que du quart de l'accroissement de la richesse nationale, c'est-à-dire pas plus de 120 milliards de francs par an et adapter le déficit public en conséquence. C'est dire l'effort à entreprendre.

Pour cela, j'avais déjà, l'année dernière, fait des recommandations en souhaitant que, chaque année, le déficit public soit inférieur à celui de l'année précédente. Cela est difficile, mais je sais l'importance, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, que vous attachez à cette question et je suis sûr de la volonté du Gouvernement de s'engager dans la voie de la réduction, difficile mais nécessaire, du déficit budgétaire.

Il n'y a pas là, mes chers collègues, à faire de complexe car ce problème est celui de tous les Etats qui ne veulent ni ne peuvent augmenter les impôts ou, d'une façon plus générale, les prélèvements obligatoires. Mais pour approcher cette question, il faudrait porter notre regard au-delà du budget de l'Etat et regarder l'ensemble des dépenses et des recettes des administrations publiques. Ce n'est d'ailleurs pas sans raison que les chiffres donnant l'évolution de ces recettes et de ces dépenses sont présentés chaque année dans le rapport économique et financier qui nous est soumis et qui est annexé à la loi de finances.

Il faut prendre conscience des problèmes de société qui nous attendent, sous la lecture imputoyable des agrégats financiers.

Monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, l'effort que doit accomplir notre pays et dont il a pris conscience pour affronter les temps qui viennent est grand. Il n'est pas hors de portée. Le Gouvernement, au-delà des péripéties inhérentes à l'ordre conjoncturel, a choisi la voie de la modernisation et du progrès social. Il a notre soutien confiant et constant depuis quatre ans.

L'Etat, qu'il est de bon ton de critiquer, joue et doit jouer dans cette marche en avant tout son rôle. Il n'y a en effet de nation puissante et indépendante que si l'Etat, qui est son bras séculier, remplit fermement les fonctions qui sont les siennes et si son budget en porte clairement les marques (*Applaudissements sur les bancs des socialistes*).

M. le président. La parole est à M. Jans.

M. Parfait Jans. Monsieur le président, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mesdames, messieurs, l'examen de la dernière loi de finances de la législature nous conduit tout naturellement à analyser le contenu de toute la législature. Le choix des électeurs a-t-il été respecté ? Les

conditions sont-elles créées pour que les avancées du début de notre mandat puissent être maintenues et prolongées dans les années à venir ? La France du travail industriel et agricole, de la technologie, de la recherche, de la culture, de la solidarité, cette France-là, celle qu'apprécie le monde entier, a-t-elle marqué des points au cours de cette législature ?

Nous démontrerons au fil de la discussion budgétaire que vous avez apporté en fin de parcours de mauvaises, et parfois très mauvaises, réponses à ces questions.

M. Edmond Alphandéry. Ah !

M. Parfait Jans. Il n'est pas inutile de voir rapidement le cheminement des différentes lois de finances.

La loi de finances pour 1982 est la seule qui se soit placée dans le sillon ouvert par la volonté de changement exprimée en 1981. Malgré les difficultés, l'espoir demeurait intact. Les communistes se félicitent des avancées de cette époque. Ils ont été pour une grande part à l'origine des innovations fiscales comme le plafonnement du quotient familial et la création d'une tranche à 65 p. 100 d'impôt sur le revenu.

Nous étions dans la majorité. La droite, dont la politique réactionnaire avait été condamnée sans appel, la droite battue en 1981, assistait, rageuse et impuissante, aux mesures sociales et économiques qui renversaient enfin les privilèges qu'elle avait mis en place pendant vingt-trois ans. M. Gattaz se proposait de poser des traverses sur la voie que nous emprunions. Pourquoi avoir abandonné la lutte que nous menions ensemble ?

Les lois de finances pour 1983 et 1984 opéraient une marche arrière dangereuse vers l'austérité, le discours restait progressiste. Nous étions réservés, nous avons essayé de faire des propositions constructives et fidèles aux engagements pris. En vain !

Nous avons tout de même accompagné ces choix. La droite commençait à laisser percer sa satisfaction.

La loi de finances pour 1985 aggravait le mal créé en 1983-1984. Cette fois, le discours n'essayait plus de cacher le fond. Il justifiait la volte-face opérée. Le patronat et le capital obtenaient satisfaction sur toutes leurs principales revendications, au détriment de la solidarité nationale.

M. Edmond Alphandéry. Ça y est, l'imposture apparaît au grand jour : le socialisme est de droite !

M. Parfait Jans. Nous avons agi pour changer le contenu du budget de 1985, le resituer dans le droit chemin ; nous n'avons pas été entendus. Nous avons réservé jusqu'au bout notre vote. A la fin, faute d'être entendus, nous avons voté contre.

La droite multipliait les déclarations de satisfaction - je pense notamment à M. Alphandéry...

M. Edmond Alphandéry. Il ne faut pas exagérer !

M. Parfait Jans. ... spécialement sur les principaux points condamnés par nous !

Les résultats de cette politique, nous les trouvons dans les chiffres fournis par le rapport sur les comptes de la nation.

En 1982, l'entreprise France employait 18 262 000 salariés. Ce chiffre est tombé en 1984 à 18 073 000. Vous prévoyez encore pour 1985 une baisse comprise, selon les prévisions, entre 50 000 et 140 000 emplois, soit 250 000 salariés en moins depuis 1982.

Ce matin, monsieur le rapporteur général, vous avez précisé qu'il faudrait créer 250 000 emplois par an d'ici à l'an 2000 pour retrouver la situation de 1973. Vous avez oublié de dire dans quelle situation nous serions si la perte des emplois nets devait se poursuivre.

M. Edmond Alphandéry. Et voilà !

M. Parfait Jans. Les pertes d'emplois nettes se situent dans les secteurs vitaux : depuis 1982, l'industrie a perdu 250 000 emplois, le bâtiment 160 000 emplois.

Voilà où mène votre politique d'austérité ! Trois millions de chômeurs ! Telle est la réalité, même si, par les différents traitements du chômage, vous annoncez des chiffres moins élevés. Dans vos prévisions, vous annoncez encore pour 1986 une réduction nette du nombre de salariés.

Si nous prenons les chiffres concernant le pouvoir d'achat du salaire brut mensuel, qui tient compte de l'évolution de la durée du travail, il a baissé de 0,4 p. 100 en moyenne annuelle et de 0,7 p. 100 en glissement annuel en cours d'année de janvier 1984 à janvier 1985. Cette baisse s'ajoutait

au recul constaté en 1983. Monsieur le ministre, vous avez, ce matin, pris la globalité de la législation pour dire que le pouvoir d'achat était positif par rapport à 1981. A cela, je répons : « Heureusement ! ». Mais ce sont les tendances qu'il faut prendre en compte et le fait est que l'amélioration du pouvoir d'achat de 1981 et 1982 est rabotée depuis 1983. Et cette tendance-là, nous ne l'acceptons pas.

M. Pierre Bérégovoy, ministre de l'économie, des finances et du budget. Me permettez-vous de vous interrompre monsieur Jans ?

M. Parfait Jans. Je vous en prie, monsieur le ministre.

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'économie, des finances et du budget, avec l'autorisation de l'orateur.

M. le ministre de l'économie, des finances et du budget. Monsieur Jans, vous venez de reconnaître que, sur la période 1981-1985, le pouvoir d'achat des Français s'était amélioré, à la différence de ce qui s'était passé dans d'autres pays de la Communauté économique européenne. Je vous remercie de cette constatation d'évidence.

Permettez-moi tout de même de rectifier ce que vous avez dit à propos de la tendance.

J'ai déclaré ce matin qu'il y avait eu en 1983 et en 1984 un léger recul du pouvoir d'achat - autrement dit, du revenu disponible des Français. Je ne le conteste pas. Mais l'année 1985 marque une inversion qui nous permet pratiquement de rattraper le retard pris en 1983 et 1984.

D'après nos prévisions, l'augmentation du revenu disponible devrait être de 1,1 p. 100 en 1985 et de 1,3 p. 100 en 1986.

Autrement dit, à partir de 1985 - je ne fais pas de relation de cause à effet entre votre départ du Gouvernement et l'inversion de la tendance - il y a une amélioration (*Rires et exclamations sur les bancs de l'union pour la démocratie française*).

M. Parfait Jans. Monsieur le ministre, vous venez de reconnaître qu'il y avait eu en 1983 et en 1984 une baisse du pouvoir d'achat. Quant à l'année 1985, nous verrons ce qu'il en est une fois celle-ci achevée.

M. Edmond Alphandéry. Très bien !

M. Parfait Jans. De toute manière, les ménagères, les familles ouvrières n'ont pas besoin de se référer aux comptes de la nation pour se rendre compte de la baisse de leur pouvoir d'achat.

M. Edmond Alphandéry. C'est exact !

M. Parfait Jans. Les mouvements sociaux en extension confirment le mécontentement. Ce ne sont ni des sornettes, ni des actions de commandos. Ces mouvements prouvent le malaise créé par votre politique.

Les travailleurs ressentent ce que la C.G.T. proclame. Vous avez pompé dans les budgets des familles salariées, en 1983, en 1984 et pour la partie connue de 1985, 122,8 milliards de francs. Voilà un autre résultat de votre politique d'austérité.

Bien entendu, l'argent prélevé sur le pouvoir d'achat des salariés n'est pas perdu pour tout le monde. En 1983, et depuis, vous avez entrepris une nouvelle répartition des richesses produites par les travailleurs des chantiers, des usines, des champs, des laboratoires, des bureaux d'études. Vous avez décidé : moins aux producteurs et plus pour le capital.

De nombreuses mesures fiscales adoptées depuis 1983 favorisent le capital et le patronat : la réduction de la taxe professionnelle pour 12 milliards de francs, la réduction de 5 p. 100 de l'impôt sur les sociétés, l'institution de la récupération par les entreprises des impôts payés les années précédentes, les avantages fiscaux aux placements financiers.

Ces cadeaux se chiffrent par milliards de francs, et tout cela pour arriver à ce constat fait par le Premier ministre que les aides ne sont pas utilisées à l'investissement, à la modernisation des entreprises mais qu'elles se retrouvent dans les investissements financiers et spéculatifs, y compris à l'étranger.

Vous annoncez une très nette amélioration du taux de marge des entreprises, qui s'établit, en moyenne annuelle pour 1984, à 38,1 p. 100, en progression sur 1983 et sur 1982.

Le taux d'autofinancement des sociétés privées a connu un redressement spectaculaire en 1983 et 1984 : plus de vingt points en deux ans, atteignant un sommet jamais atteint depuis 1974, sauf en 1978.

En revanche, le taux d'investissement est toujours insuffisant - même si vous annoncez une amélioration pour 1985.

Vous ne serez pas étonné, dans ces conditions, que nous défendions des amendements s'opposant systématiquement à l'extension des avantages offerts aux entreprises.

M. le rapporteur général a déclaré ce matin qu'un bon impôt était un vieux impôt, pour prôner la pause dans les réformes de justice fiscale. Il proposait notamment une pause pour l'impôt sur les grandes fortunes. Pourquoi, alors, accepter, cette année, que soit ajouté un complément au report en arrière institué l'année dernière ? Serait-il sélectif dans ses choix en matière de pause ?

En outre, monsieur le ministre, nous ne comprenons toujours pas pourquoi vous continuez à faire référence à la période positive de 1981-1982, alors que, par ailleurs, vous critiquez cette période ? Vous l'avez qualifiée d'erreur. Une des thèses exposées au congrès socialiste, qui a été reprise en partie dans la synthèse, adoptait la même appréciation.

C'est une position électoraliste que de prendre le positif de 1981-1982 pour se faire valoir auprès d'une partie de la population et de qualifier cette période d'erreur pour plaire aux couches les plus favorisées, le patronat et la droite en général.

M. Edmond Alphandéry. Ah !

M. Parfait Jans. Votre action apporte une réponse à ce débat puisque depuis 1983, et particulièrement en 1985 et avec ce projet de loi de finances pour 1986, vous vous évertuez à effacer le bilan positif de 1981-1982.

M. Edmond Alphandéry. Ah oui, monsieur Jans !

M. Parfait Jans. Pour faire avaler la pilule amère de votre politique, vous exhibez deux résultats que vous présentez comme des fleurons, comme la preuve de votre efficacité : ceux obtenus ces derniers temps dans les domaines de l'inflation et du commerce extérieur. Or ces résultats seraient positifs pour la France, s'ils ne reposaient sur les restrictions imposées à la consommation des ménages et à la production intérieure.

En effet, on ne peut se féliciter des chiffres annoncés pour l'inflation lorsqu'ils sont le résultat d'une réduction du pouvoir d'achat, d'une régression des prestations sociales et de santé, d'une augmentation du chômage et des fermetures d'entreprises !

Les résultats obtenus dans ces conditions sont instables et seront remis en cause immédiatement lorsque la production repartira et lorsque les salariés reprendront leur juste part de la richesse nationale.

En ce qui concerne le commerce extérieur, votre démarche est identique. Certes, entre 1980 et 1984, nos exportations en valeurs au prix courant ont augmenté de 75,7 p. 100, alors que nos importations n'ont progressé que de 62,9 p. 100.

M. Edmond Alphandéry. C'est exact !

M. Parfait Jans. Mais là encore, ce résultat a été obtenu sur la base de privations intérieures et non grâce à un dynamisme accru de notre appareil de production et à une réduction du taux de pénétration de notre marché intérieur par les produits étrangers.

M. Edmond Alphandéry. C'est un réquisitoire !

M. Parfait Jans. En effet, malgré une moindre progression des importations par rapport aux exportations, le taux de pénétration s'est tout de même aggravé. C'est dire combien est déficient l'effort de reconquête du marché intérieur.

Dans l'industrie, le taux de pénétration est passé de 29 p. 100 en 1980 à 36,5 p. 100 en 1985 ; pour les produits agricoles, ce taux est passé de 14,8 à 20,2 pour la même période. Je crois savoir qu'un recul d'un point du taux de pénétration contribuerait à la création de 80 000 emplois, sinon plus.

En vérité, les chiffres dont vous êtes fiers ne sont pas obtenus grâce à une plus grande performance de notre économie, bien au contraire. Votre présentation occulte la faiblesse de l'ensemble de notre appareil de production. En fait, ces chiffres sont dus, eux aussi, à une détérioration des conditions de vie de la grande majorité du peuple français.

Si je dis : « une grande majorité du peuple français », c'est parce qu'une petite minorité tire profit de votre politique ; c'est justement cette minorité qui devait mieux participer à la solidarité nationale, selon les vœux exprimés par le peuple français en 1981.

Prenons l'impôt sur les grandes fortunes. Lors de son institution en 1982, M. Fabius, qui était alors ministre délégué, chargé du budget...

M. Edmond Alphandéry. C'était le même !

M. Parfait Jans. ... déclarait : « L'existence d'un impôt sur la fortune permettra d'alléger d'autant la contribution demandée aux salariés pour financer les dépenses de l'Etat ».

Voyons ce qu'il en est advenu. Après le vote des célèbres amendements sur les œuvres d'art, les stocks de bon vin, les forêts et les terres louées à long bail, le ministre chargé du budget affirmait devant nous que l'impôt sur les grandes fortunes rapporterait tout de même 5 milliards de francs ; c'est la somme qui fut inscrite dans la loi de finances pour 1982.

Dans « la foulée », le Gouvernement faisait inscrire une prévision de recettes de 164,390 milliards de francs au titre de l'impôt sur le revenu.

Dans ce projet de loi de finances pour 1986, vous nous proposez, monsieur le ministre, les chiffres suivants : 5,3 milliards de francs pour l'impôt sur les grandes fortunes - ce sans l'augmentation conjoncturelle - et 210,55 milliards de francs pour l'impôt sur le revenu.

Autrement dit, par rapport à 1982, la recette attendue de l'impôt sur les grandes fortunes est en augmentation de 6 p. 100, alors que celle prévue pour l'impôt sur le revenu est en progression de 28 p. 100.

Depuis sa création, l'impôt sur les grandes fortunes a fait l'objet d'une « évaporation » de 22 p. 100 par rapport à l'impôt sur le revenu. Ce pourcentage tombe à 6 p. 100, si nous prenons en compte la majoration conjoncturelle. Voilà un autre résultat de votre politique !

Alors que le pouvoir d'achat lié aux salaires a diminué, les valeurs mobilières composant les grandes fortunes ont, elles, plus que doublé depuis 1982 ; or ce sont les salariés qui voient s'accroître leur participation au budget de l'Etat.

En outre, 26 p. 100 de l'impôt sur les grandes fortunes proviennent des bons anonymes, ce qui en réduit encore plus le résultat réel. En fait, pour 1985, ce résultat ne dépasse pas 3,75 milliards de francs.

J'en viens à la charge de la dette publique. D'un montant de près de 100 milliards de francs, le remboursement des intérêts représente 9,1 p. 100 de l'ensemble du budget de la nation. Cette charge est en augmentation de 12,3 p. 100 par rapport à l'an dernier et de 34 p. 100 par rapport à 1984.

Notre rapporteur général reconnaît le caractère inquiétant de cette augmentation résultant du déficit budgétaire et de taux d'intérêt élevés.

Nous estimons que la pratique actuelle, qui consiste à dégager un taux d'intérêt réel, comme cela n'a jamais été le cas en France, fait partie de la redistribution de la richesse nationale au profit du capital financier et non à celui des petits épargnants. Si depuis 1981 le taux d'intérêt des livrets d'épargne n'est plus négatif comme il l'était du temps où la droite était au pouvoir, il ne s'agit tout de même pas du taux réel.

Les taux d'intérêt élevés ont une répercussion très lourde et permanente sur nos entreprises et sur nos collectivités locales, ils représentent un véritable frein à la lutte contre l'inflation.

Monsieur le ministre, au cours de ces derniers mois, deux de vos collègues du Gouvernement ont suggéré aux travailleurs de prendre exemple sur le modèle japonais. Dans ces conditions, ne pensez-vous pas qu'il serait bon que vous traciez la voie à suivre en appliquant à l'épargne les taux d'intérêt réels, comme cela se fait au Japon ?

Lorsque la hausse des prix était de 6,5 p. 100, la France appliquait un taux réel de 5, alors que le Japon, lui, pratiquait un taux réel de 2,8 pour une hausse des prix de 2,9 p. 100. Je note que le taux réel « relève la tête » depuis l'annonce des derniers résultats de l'inflation.

Si vous adoptiez la démarche japonaise dans la pratique du taux réel, la charge de la dette de l'Etat évoluerait moins vite, les entreprises et les collectivités locales, qui sont actuellement asphyxiées, verraient se desserrer le carcan de leurs dettes.

Quelle est notre position vis-à-vis du déficit budgétaire ? Nous n'avons pas comme la droite la religion de l'équilibre budgétaire coûte que coûte, encore que sa gestion passée prouve que de sérieux coups de canif ont été portés à cette théorie. Nous n'avons pas plus la marotte d'un déficit budgétaire fixé à 3 p. 100 du P.I.B. Notre position consiste à examiner les raisons qui président au déficit budgétaire.

Si le déficit budgétaire contribue à créer une richesse supplémentaire, à faire tourner à plein notre appareil de production et à utiliser les forces de travail actuellement au chômage, nous l'acceptons.

Toutefois dans le cas présent, le déficit budgétaire repose sur la stagnation, sur la casse de nos entreprises, y compris parmi les plus modernes, sur les gâchis financiers. Un tel déficit est mauvais, et nous le rejetons.

Monsieur le ministre, nous ne pouvons accepter ce budget de renoncement. Nous restons fidèles à nos engagements. Aussi, après avoir présenté les critiques que nous devons apporter à ce projet de loi de finances, nous défendons des amendements constructifs, dégagant des recettes sérieuses et de nature à donner à ce budget l'aspect qui aurait dû être le sien. Certains de ces amendements, monsieur le ministre, nous les avons défendus ensemble ; M. le Président de la République s'était même engagé sur certaines des mesures que nous allons proposer, notamment la suppression de l'impôt fiscal.

Il sera difficile de changer l'orientation politique de votre budget, laquelle a été confirmée par le congrès socialiste de Toulouse. Mais nous avons fait un choix : celui d'être aux côtés des Français qui travaillent. Nous poursuivrons donc notre action, courtoisement mais fermement.

Votre projet de budget prévoit une réduction des dépenses contribuant à la solidarité nationale, il organise des transferts sur la sécurité sociale et sur la caisse de retraite des collectivités locales et il détourne un milliard de francs du 0,9 p. 100 consacré au logement par les entreprises.

M. Robert-André Vivian. Ça, c'est vrai !

M. Parfait Jans. Austérité pour les uns, augmentation des richesses pour les autres !

Il s'agit d'un budget de restrictions à l'égard de ceux qui produisent les richesses nationales ; d'un budget en faveur du patronat et du capital financier ; d'un budget qui ne sert pas les intérêts de la France. Oui, vraiment, nous sommes loin, très loin de 1981 ! (Applaudissements sur les bancs des communistes).

M. le président. La parole est à M. Alphandéry.

M. Edmond Alphandéry. Monsieur le ministre, vous avez, ce matin, non sans habileté, dressé à votre avantage le tableau de l'économie française. M. Jans, qui vous a soutenu pendant plusieurs mois, vient de corriger quelque peu ce bilan. D'ailleurs, ses paroles n'ont pas été très tendres.

Comme M. Pierret, que j'ai écouté avec beaucoup d'attention, vous avez passé sous silence certains faits essentiels.

D'abord, vous n'avez pas rappelé la responsabilité qui est la vôtre dans la dégradation d'une situation économique et financière dont les Français font les frais. En effet, si le pouvoir d'achat ne cesse de baisser depuis 1983 - vous l'avez reconnu pour 1983 et pour 1984, avant d'affirmer que l'année 1985 connaîtrait une progression, ce que nous vérifierons, chiffres en main, en fin d'année, même si à ce sujet je partage l'avis de M. Jans - c'est parce que les promesses sur lesquelles vous avez été élu en 1981 étaient inconsidérées.

Ensuite, vous avez omis de souligner, monsieur le ministre, le poids de la dette extérieure, lequel nous oblige à avoir un excédent durable de la balance de nos paiements courants.

Puis, vous avez oublié d'évoquer le mouvement international de désinflation dont bénéficie l'économie française.

Enfin, vous avez négligé de rappeler que les économies les plus drastiques que vous réalisez dans votre projet de budget portant sur les crédits de paiement et sur les équipements publics, c'est-à-dire que vous sacrifiez délibérément l'avenir.

Tout cela a été parfaitement décrit par M. Giscard d'Estaing, qui est intervenu au nom de l'U.D.F. Il a dressé un bilan lucide de l'état de notre économie et a formulé des suggestions réalistes pour assurer son redressement. J'approuve pleinement ses propos.

Je voudrais, quant à moi, résumer en une image ce qui se passe dans notre pays. Vous savez pertinemment, monsieur le ministre, que notre croissance est maintenant plus faible que

celle de la plupart de nos partenaires, alors qu'elle était plus rapide avant 1981. Que s'est-il donc passé ? Eh bien, vous avez surchargé le bateau France, faisant ainsi gripper son moteur.

Depuis 1981, la population active ne cesse de décroître et les investissements productifs sont chaque année en baisse. Nous verrons si les chiffres de 1985 confirment cette tendance, mais ceux fournis par M. Pierret dans son rapport semblent l'indiquer. De plus, les deux sources de revenus que sont le capital et le travail se réduisent comme peau de chagrin, au moment même où croissent les charges improductives. Il n'est pas étonnant, dans ces conditions, que le bateau France avance maintenant nettement moins vite que celui de nos partenaires ! Notre économie est sur la pente du déclin.

Ce n'est pas, monsieur le ministre, le projet de budget que vous nous présentez qui renversera la vapeur. Certes, vous espérez une relance de l'activité économique l'année prochaine, puisque le taux de croissance devrait, selon vous, passer de 1,3 p. 100 à 2,1 p. 100. Mais quelle sera donc la source de ce redémarrage ? Ce ne seront sans doute pas les importations. Vous le reconnaissez vous-même, puisque, dans vos prévisions, vous supposez que l'influence de la conjoncture économique de nos partenaires sur l'économie française sera inférieure l'an prochain à ce qu'elle a été cette année. Ce ne sera pas non plus la consommation des ménages, puisque celle-ci devrait croître moins vite que le P.I.B. Ce ne sera évidemment pas votre budget, puisque vous avez délibérément choisi de comprimer les dépenses publiques, ce dont je ne vous fais pas grief.

Alors, d'où viendra le salut ? Eh bien, si l'on se réfère au rapport économique et financier, le salut devrait venir de la progression des investissements productifs. En effet, l'année prochaine, les investissements des entreprises devraient redémarrer et, selon les estimations de M. le ministre, croître de plus 4 p. 100.

Comment pourrait s'expliquer un tel redémarrage, qui est la clé du redressement de notre économie ? En effet, les obstacles ne manquent pas. M. Giscard d'Estaing en a évoqué plusieurs dans son discours ; pour ma part, j'en évoquerai cinq.

Premièrement, l'épargne est insuffisante. Le taux d'épargne, M. Giscard d'Estaing l'a indiqué, a atteint son niveau le plus bas depuis 1969. A ce propos, que faites-vous pour relancer l'épargne des Français ?

Deuxièmement, les déficits publics sont excessifs. La ponction sur l'épargne qui est ainsi opérée ne cesse de croître en France, alors qu'elle diminue en République fédérale d'Allemagne, en Grande-Bretagne et au Japon. Que faites-vous pour résorber les déficits publics ?

Troisièmement, le coût du crédit est excessif. La baisse des taux d'intérêt, vous l'avez d'ailleurs rappelé ce matin, n'est pas assez rapide en France. Vous avez souligné que le taux de base bancaire ne diminuait pas suffisamment. Les frais de gestion des banques sont trop élevés et la cartélisation bancaire est trop forte dans le pays. Que faites-vous, monsieur le ministre, pour faire baisser les taux d'intérêt réels dans notre pays ?

Quatrièmement, la fiscalité du capital est archaïque. Qu'avez-vous fait depuis 1981 pour la moderniser ?

Cinquièmement, les chefs d'entreprise n'ont pas les coudées franches. Il y a loin, monsieur le ministre, du langage libéral que vous tenez à cette tribune à la pratique administrative de vos services.

S'il est une priorité absolue pour redresser notre taux de croissance et pour, à terme, renverser la tendance de l'emploi, c'est bien le redémarrage des investissements productifs. Tout le monde en est convaincu. Aussi, permettez-moi de regretter la modestie des dispositions qui vont dans ce sens dans votre loi de finances. A l'exclusion de la timide diminution à 45 p. 100 du taux de l'impôt sur les bénéfices lorsque ceux-ci sont réinvestis, je n'y vois rien qui permette d'espérer un sursaut en faveur de la relance de l'investissement productif.

Toutefois, ne me contentant pas de critiques, je vais vous faire cinq propositions précises de nature à favoriser le redémarrage des investissements productifs.

Premièrement, il faut une forte incitation fiscale à l'épargne. J'ai suggéré l'an dernier, au nom de mon groupe, que l'on mette au point une sorte de système Monory, c'est-à-dire que l'on puisse déduire du revenu imposable une cer-

taine somme - 30 000, 40 000 ou 50 000 francs ; cela devra être chiffré avec précision - dès l'instant où celle-ci est bloquée sur un compte d'épargne pendant une période suffisamment longue. Il me semblait avoir été plus ou moins entendu puisque notre collègue socialiste Douyère avait repris cette idée en proposant, ce qui est plus discutable, une rente viagère différée, c'est-à-dire une forme de déduction plus restrictive. Cela étant, la proposition de M. Douyère ne me paraît pas figurer, à l'heure actuelle, dans les projets du Gouvernement.

Ma formule, qui est beaucoup plus souple que celle de M. Douyère, présenterait de nombreux avantages : d'abord, elle serait un moyen d'accroître d'un seul coup le taux d'épargne des ménages ; ensuite, elle permettrait un allègement des taux d'imposition sur le revenu en priorité en faveur de ceux qui épargnent ; enfin, elle donnerait un coup de fouet au marché financier à un moment où les dénationalisations vont nécessiter une vigueur particulière du marché des actions - d'ailleurs, on pourrait envisager d'autofinancer pendant trois ou quatre ans cette incitation à l'épargne par les dénationalisations elles-mêmes.

Voilà, monsieur le ministre, la première mesure d'un plan Orsec de sortie de crise : la relance de l'épargne par une forte incitation fiscale. Que je sache, cette préoccupation n'est pas la vôtre.

Deuxièmement, il faut enclencher à tout prix un processus de réduction progressive du déficit public. M. Giscard d'Estaing a évalué le déficit réel pour 1986 à 200 milliards de francs. Je souscris à cette évaluation. Comme il n'est pas question d'augmenter les impôts, nous devons engager un processus de diminution des dépenses, et ce dans le cadre d'une programmation à moyen terme, comme l'ont fait d'ailleurs avec succès nos voisins allemands. Je ne vois rien dans vos propositions, monsieur le ministre, qui laisse penser à un freinage progressif sur plusieurs années de la dépense publique.

Troisièmement, pour redonner les coudées franches aux chefs d'entreprise, il faut libérer tous les prix, y compris ceux des services, encourager une négociation entre les partenaires sociaux sur la flexibilité et engager un effort considérable pour simplifier les relations entre l'administration et les entreprises. Où se situent vos efforts en ce sens ?

Quatrièmement, il faut engager une réforme de la fiscalité orientée tout entière vers l'équipement de nos entreprises. La réforme de la taxe professionnelle, la réévaluation des bilans et, probablement, une baisse progressive de l'impôt sur les bénéfices des sociétés doivent faire partie d'un plan fiscal en faveur de l'investissement. Voilà une disposition urgente et une condition indispensable au redressement économique de la France !

Enfin, cinquièmement, nous devons continuer votre réforme des circuits financiers. Dans ce domaine, ce que vous avez fait, monsieur le ministre, est loin d'être négatif, je le reconnais publiquement.

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'économie, des finances et du budget, chargé du budget et de la consommation. Dans ce cas, dites que c'est positif !

M. Edmond Alphandéry. Nous devons aller plus loin. Libérons les taux d'intérêt créditeurs des banques. Uniformisons progressivement la fiscalité des actifs financiers. Dénationalisons les banques pour recréer une saine émulation au sein du système bancaire. Tout cela, monsieur le ministre, il faudrait le faire mais je ne crois pas que vous en preniez le chemin.

Il faut savoir que, sans une baisse rapide des taux d'intérêt ; la désinflation entraîne une augmentation des taux d'intérêt réels. J'ai d'ailleurs entendu M. Goux nous en expliquer tout à l'heure les effets néfastes. Même si l'on restaure les marges bénéficiaires des entreprises, la désinflation donne la priorité au désendettement par rapport à l'investissement et, d'ailleurs, c'est à quoi nous assistons aujourd'hui.

Voilà, monsieur le ministre, quelques axes de réformes susceptibles de redonner du tonus à notre système productif et donc, à terme, de renverser la tendance de l'emploi.

Il faut savoir cependant, et l'exemple britannique est là pour le prouver, que le succès demande du temps, beaucoup de temps.

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Ça, c'est vrai !

M. Edmond Alphonandéry. J'ose espérer que, comme en 1981, où le Président de la République a eu les coudées franches pour appliquer sa politique, toute sa politique, il saura tirer les leçons du scrutin de mars 1986 et que, s'il est défavorable aux socialistes, il saura se retirer car vous ne pourrez pas à la fois refuser de travailler avec nous comme vous l'avez affirmé au congrès de Toulouse et nous empêcher d'assumer le pouvoir dans sa plénitude et d'appliquer la politique qui est la nôtre (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République*).

M. Gérard Bapt. L'intervention de M. Alphonandéry était-elle vraiment d'ordre budgétaire ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'économie, des finances et du budget. J'éprouve toujours beaucoup de plaisir à discuter avec M. Alphonandéry, mais ce qu'il vient de dire me surprend un peu, car je croyais qu'il m'avait entendu répondre à M. Giscard d'Estaing.

Une fois pour toutes, il faut s'entendre : j'ai expliqué qu'il y avait un mouvement de désinflation mondial mais qu'entre 1981 et 1985, nous avions ramené l'écart d'inflation avec l'Allemagne de 8 à 3,1 p. 100. Cela est un fait ! Ne répétez pas toujours les mêmes discours, messieurs de l'opposition, mais constatez que, sur ce plan-là au moins, nous avons obtenu un résultat qu'en d'autres circonstances vous n'aviez pas été capables d'obtenir !

Deuxième point : j'ai été très frappé, ce qui a d'ailleurs confirmé ma réponse aux orateurs, de cette cohabitation tranquille qui vous unit maintenant avec M. Jans, laquelle n'est pas faite pour me surprendre, mais elle doit être relevée par l'Assemblée nationale (*Exclamations sur les bancs des communistes*).

Vous pouvez, messieurs, récuser les compliments, mais je constate que M. Alphonandéry, qui est un fin politique, ne s'y trompe pas !

M. Dominique Freilaut. On verra !

M. le ministre de l'économie, des finances et du budget. Contre le Gouvernement à direction socialiste, il a besoin de votre concours et il est heureux de pouvoir l'apprécier. C'est un fait objectif que personne ne peut contester !

Troisième point : je viens d'entendre M. Alphonandéry parler avec beaucoup de conviction de la concurrence, de la nécessité pour les banques de la développer. Il pense même qu'elle pourrait davantage s'exercer si les banques étaient dénationalisées. Quant à moi, je ne le crois pas et j'ajoute que je ne souhaite pas livrer à l'étranger notre système bancaire.

M. Edmond Alphonandéry. Nous non plus !

M. le ministre de l'économie, des finances et du budget. Nous aurons l'occasion d'en parler.

M. Alphonandéry aurait été plus crédible s'il avait voté la disposition que j'avais introduite au nom du Gouvernement dans le projet portant D.D.O.F., laquelle tentait justement à soumettre les banques aux règles de la commission de la concurrence et non aux règles de la commission bancaire.

M. Edmond Alphonandéry. C'est un débat que je suis prêt à engager avec vous ! Les règles propres aux banques font que celles-ci doivent être du ressort de la commission bancaire !

M. le ministre de l'économie, des finances et du budget. Son propos aurait gagné en crédibilité (*Exclamations sur les bancs de l'union pour la démocratie française*).

M. Dominique Freilaut. Tous nos amendements seront rejetés et par le parti socialiste et par la droite, comme l'an dernier !

M. le ministre de l'économie, des finances et du budget. Nous verrons !

M. le président. La parole est à M. Mortelette, et à lui seul.

M. François Mortelette. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, il y a quatre ans, à pareille époque, notre assemblée créait un nouvel impôt : l'impôt sur les grandes fortunes. Notre pays mettait ainsi en pratique une idée chère aux révolutionnaires de 1789...

M. Albert Brochard. Nous voilà transportés deux siècles en arrière !

M. François Mortelette. ... idée contenue dans l'article 13 de la Déclaration des droits de l'homme : « La charge fiscale doit être également répartie entre les citoyens en raison de leurs facultés. »

La fortune donnant à ceux qui la possèdent une faculté contributive supplémentaire, il était normal de l'imposer !

Cette décision était attendue depuis plus de cent ans. Déjà, en 1914, un projet de loi était déposé par Joseph Caillaux. En dépit de l'appui de Jean Jaurès et de la reprise du texte en 1920 par Léon Blum, les partis conservateurs, émanation du « mur de l'argent », en empêchèrent le débat (*Exclamations sur les bancs de l'union pour la démocratie française*).

M. Edmond Alphonandéry. « Le mur de l'argent » ? Voilà un discours électoral ! L'archaïsme à la tribune !

M. François Mortelette. En 1953, le député socialiste Leenhardt déposait une proposition de loi qui connaissait le même sort.

Si, depuis 1972, les groupes socialiste et communiste avaient déposé de telles propositions de loi, la droite ne désarmait pas, même si les projets fusaient de la part de ses diverses composantes.

Nous faut-il rappeler l'amendement déposé le 8 juin 1976 par plusieurs parlementaires U.D.R. de l'époque, amendement qui instituait un tel impôt, ainsi que la proposition adoptée en 1979 par le congrès de l'U.D.F. tendant à créer un impôt similaire ? Mais il ne s'agissait que de vœux pieux et M. Barre veillait pour empêcher tout débat public sur cette question !

Et cependant, combien sont grandes les inégalités ! Qui de comparable entre un milliardaire et celui qui n'a plus de toit pour s'abriter !

Certes, il a fallu aménager l'assiette de l'impôt. Il a fallu exonérer l'outil de travail, les objets d'art, les forêts, les parts de G.F.A. et les baux à long terme, tout ce qui, en un mot, concourt à l'activité des Français.

Il a fallu, en contrepartie, pour que cet impôt soit plus juste, imposer l'usufruitier plutôt que le copropriétaire afin d'éviter les démembrements abusifs des patrimoines ; il a fallu imposer également au taux supérieur les bons anonymes afin d'éviter une certaine érosion artificielle des fortunes déclarées et, enfin, supprimer l'anonymat sur l'or.

Cet ensemble de mesures cohérentes, combiné à la lutte contre la fraude fiscale et l'évasion des capitaux, permet d'obtenir la contribution fiscale demandée aux contribuables un peu plus juste, ou moins injuste.

Certes, cet impôt que l'on doit considérer juste dans sa conception, doit être amélioré chaque année. On peut souhaiter qu'il rapporte plus, mais dans quelles conditions ?

La première condition que j'énoncerai, c'est que l'impôt doit être accepté par le contribuable. Cela est difficile certes, mais pas impossible. Il est vrai que notre pays a un siècle de retard sur ses voisins qui, pour certains, dès la fin du XIX^e siècle, instituaient déjà cet impôt.

L'idée fait son chemin et certains leaders de l'opposition, naguère hostiles au projet, ont déclaré ne pas vouloir supprimer l'impôt dont il s'agit s'ils revenaient au pouvoir !

D'aucuns y voient le fait qu'il est encore trop inégalitaire, ce qui est vrai. Quant à moi, j'y vois surtout le fait que les contribuables qui ont effectué spontanément leur déclaration en ont admis le principe, même si ce n'est pas toujours de gaieté de cœur qu'ils acquittent l'impôt.

Faut-il rappeler que, sur plus de 100 000 contribuables imposés à l'I.G.F., une centaine ne paient pas l'impôt sur le revenu du fait de certaines déductions et de l'avoir fiscal ?

Perfait Jans. C'est la vérité !

François Mortelette. Cet impôt rapportera à l'Etat, en 1986, la somme de 5 630 millions de francs.

Le seuil sera relevé de 3 500 000 à 3 600 000 francs, soit moins que le montant de l'inflation.

Les taux restent inchangés après la création, en 1985, d'une tranche supérieure à 20 millions de francs, tranche portée à 20 600 millions en 1986.

La majoration de 8 p. 100 du montant de l'impôt instituée par la loi de finances de 1984 est maintenue, dans un souci de solidarité. Je souhaite que les plus démunis, les plus déshérités bénéficient de l'argent ainsi collecté.

Je ne suivrai pas dans leur raisonnement ceux qui disent qu'il faut majorer à l'extrême cet impôt, même si je reconnais qu'il doit encore être perfectionné.

Pour d'autres, enfin, il devrait être supprimé.

Au risque d'être, certes, taxé d'utopie, je souhaite que, dans les années qui viennent, cet impôt n'ait plus sa place dans notre « arsenal fiscal » parce que, tout simplement, les inégalités auront disparu.

M. Parfalt Jans. Tudieu !

M. François Mortalette. Ce jour-là, il est vrai, nous pourrions non seulement dire que « les hommes naissent libres et égaux entre eux », mais aussi qu'ils vivent libres et égaux entre eux.

M. Parfalt Jans. On n'en prend pas le chemin !

Mme Colette Goeuriot. Il y a tout de même quelques châteaux en France !

M. François Mortalette. Mais cela exige plus qu'une autre fiscalité : un aménagement de la distribution des ressources du pays est indispensable.

Je ne terminerai pas sur ces seules considérations philosophiques. J'affirmerai encore que l'article 14 du projet de loi de finances pour 1986 m'apparaît correspondre à une double réalité : faire payer un peu plus les riches et ne pas créer un impôt qui serait vite rejeté par nos concitoyens.

La septième législature de la V^e République aura réussi ce « tour de force », et vous me permettez, monsieur le président, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, et vous tous, mes chers collègues, de dire combien les hommes et les femmes de gauche ont de quoi être fiers de l'avoir réalisé !

Améliorer le rendement de l'impôt sur les grandes fortunes, c'est possible, compte tenu de ce qui est fait dans les autres pays, ces derniers ayant, je l'ai déjà dit, plus d'un siècle d'avance sur nous.

Les prochaines lois de finances devront répondre à cette attente et comptez sur nous pour y veiller (*Applaudissements sur les bancs des socialistes*).

M. le président. La parole est à M. Tranchant.

M. Georges Tranchant. Monsieur le président, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, le projet de loi de finances qui nous est présenté est un projet « coincé » : coincé entre les mauvais résultats économiques de la France après quatre ans et demi de gestion socialiste et la nouvelle virginité dont voudrait se parer le pouvoir à l'approche des élections législatives.

Beaucoup plus experts dans la magie du verbe qu'en gestion économique, ceux qui nous gouvernent voudraient, comme ils y excellent, jouer le double jeu consistant à séduire un certain électorat en donnant l'impression d'avoir changé, mais sans pour autant reconnaître leurs graves erreurs dictées par une idéologie dont ils ne peuvent se départir vis-à-vis de leur électorat traditionnel.

M. Robert-André Vivien. Très juste !

M. Georges Tranchant. Le projet de loi de finances pour 1986 illustre particulièrement les conséquences pour la France du passage d'un socialisme triomphant et sectaire au socialisme honteux et léniñatif : prêt à tous les reniements pour conserver le pouvoir (*Protestations*).

Quel crédit et quelle considération les Français doivent-ils attacher à ceux qui leur ont promis, François Mitterrand en tête, que la venue de la gauche au pouvoir permettrait de réduire le chômage et d'augmenter le niveau de vie des Français ?

Comment, à l'époque, ne pas séduire les électeurs en leur promettant à la fois qu'ils travailleraient moins tout en gagnant plus, que l'activité économique serait développée grâce aux nationalisations et, par là même, que des emplois seraient créés ?

Le candidat François Mitterrand déclarait, le 28 avril 1981 : « Mon choix de société, c'est l'emploi ». Puis, devenu Président de la République, il déclarait le 9 juin, à Montélimar : « Nous avons engagé la bataille pour l'emploi. Il n'est aucune des mesures arrêtées jusqu'à présent qui ne soit inspirée par l'engagement majeur que j'ai pris devant les Français : d'abord l'emploi. »

M. Gérard Bapt. Mais c'est vrai !

M. Georges Tranchant. Le 10 octobre, à Longwy, le Président de la République faisait cette promesse : « SAILOR, Sollac et Usinor seront le fer de lance de la rénovation industrielle et de la reconquête du marché intérieur et, par conséquent, de la bataille pour l'emploi. Et je n'oublie pas les mines de fer. »

Que doivent penser aujourd'hui de cette promesse les chômeurs sinistrés du bassin lorrain ?

M. Jean Anciant. Quelle indécence !

M. Georges Tranchant. Enfin, François Mitterrand, au cours d'une intervention télévisée du 9 décembre, déclarait, en réponse à une question de Michèle Cotta sur le chômage : « Nous devrions être en mesure de stopper la progression du chômage en cours d'année 1982 et de voir la courbe redescendre à partir de 1983. »

M. Jean-Jacques Bonatière. Thatcher, c'est mieux, peut-être !

M. Georges Tranchant. Le 15 septembre 1981, à l'Assemblée nationale, le Premier ministre Pierre Mauroy, qui s'était intronisé lui-même « chef de guerre contre le chômage », s'adressant aux députés de l'opposition, précisait : « Notre plan de lutte s'attaque aux deux racines du chômage : à la crise de production, nous répondons par une nouvelle croissance ; aux mutations sociales, nous répondons par un nouveau partage du travail... Le Gouvernement vous propose d'aller au maximum de la croissance possible, c'est-à-dire dès 1982 au moins 3 p. 100. »

Chacun connaît, hélas, le résultat de cette politique de relance par la consommation, qui a entraîné trois dévaluations en moins de dix-huit mois. Et souvenez-vous, à la veille de la troisième dévaluation, que Pierre Mauroy voyait les indicateurs au vert ! Il n'y avait aucun problème ! Or, deux jours plus tard, la troisième dévaluation était décidée.

Dès le 16 septembre, M. Mauroy annonçait dans tous les médias un plan d'action gouvernementale contre le chômage : sept mesures en faveur des petites et moyennes entreprises, quatre mesures pour « changer la vie » et des contrats de solidarité proposés aux employeurs.

Comme toujours, les mesures prises par le pouvoir socialiste produisirent inéluctablement un effet contraire à celui qui avait été prévu.

Le nombre de faillites des petites et moyennes entreprises a augmenté de 44 p. 100 depuis 1981.

Quant à l'initiative des fameux contrats de solidarité proposés aux employeurs, essentiellement des collectivités locales, elle a eu comme seul résultat de faire progresser en France le chômage des jeunes de quinze à vingt-quatre ans de dix points de 1981 à 1984 par rapport aux douze pays de l'O.C.D.E., où les jeunes sans emploi représentent déjà 16,75 p. 100 des chômeurs, alors qu'en France ce pourcentage atteint le niveau insupportable de 26,1 p. 100.

Les Français plus particulièrement les salariés, auraient préféré que le Gouvernement socialiste ne prenne aucune mesure pour changer leur vie, lorsqu'ils comparent ce que celle-ci était avant 1981 à ce qu'elle est devenue en 1985.

Il y a lieu de citer quelques chiffres qui se passent de commentaires : le chômage réel frappait, au 1^{er} septembre 1985, 3 038 700 personnes, réparties de la façon suivante : 2 753 500 personnes au niveau du chômage, 285 200 personnes au niveau du sous-emploi, soit une augmentation de 305 000 chômeurs en un an.

En outre, la durée du chômage n'a fait qu'augmenter depuis 1981 : elle atteint trois cent onze jours en France contre quarante-cinq jours aux Etats-Unis et cent quatre-vingts en Europe.

Nous devons à cette situation l'apparition des nouveaux pauvres que sont plus de 300 000 chômeurs en fin de droits.

Alors je vous demande, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, ce qu'aurait été la situation de la France si le Président de la République, suivi de son Premier ministre et de son gouvernement, n'avait pas eu pour seul souci la bataille contre l'emploi. Avec tous les moyens que vous avez mobilisés, le chômage, qui a seulement doublé, aurait triplé !

Nous vous affirmons que vous n'êtes pas très crédibles. Eh bien, voilà des éléments sérieux qui le démontrent !

La cinquième semaine de congés payés, dont bénéficiaient déjà, avant 1981, trois travailleurs sur cinq, les trente-neuf heures, pas plus que la retraite à soixante ans n'ont été des facteurs de création d'emplois.

L'augmentation du chômage a été, pour une large part, aggravée par la politique irresponsable et sectaire d'un pouvoir qui a divisé les Français en réactivant l'archaïque lutte des classes et en prenant un ensemble de dispositions enfermant l'appareil productif créateur de richesses dans un carcan de pré-collectivisme, qu'a mises en œuvre le Gouvernement dès son arrivée au pouvoir au nom du peuple de gauche. Ce carcan, hélas, subsiste toujours aujourd'hui, sans que rien n'ait été changé et en dépit des efforts que fait, notamment, M. Laurent Fabius, pour en gommer les effets désastreux.

L'accroissement du nombre de chômeurs est, hélas, le corollaire des mauvaises performances de l'entreprise France dirigée par des amateurs - incompetents de surcroît - qui l'ont conduite à la récession dans tous les domaines.

Depuis 1981, le taux de croissance a chuté de 45 p. 100. L'investissement des entreprises est passé de plus 4,6 p. 100 à moins 0,70 p. 100. La consommation des ménages s'est réduite de 3 p. 100. Pour la première fois sous la V^e République, le pouvoir d'achat a diminué en 1983 et en 1984. En 1984, le niveau de la construction de logements neufs correspond à celui de 1958. C'est la conséquence directe de la loi Quilliot qui a eu d'ailleurs pour effet de faire augmenter de 50 p. 100 les loyers, en restreignant l'offre par rapport à la demande. Voilà quel a été, il faut bien le constater, le résultat de cette loi qui nous a été présentée comme un texte extrêmement intéressant pour les locataires qui paient, notamment à Paris, des loyers de 50 p. 100 supérieurs à ce qu'ils étaient avant la loi en question.

Le taux d'épargne a diminué de deux points.

La dette extérieure de la France s'est élevée de 12 milliards et demi de dollars en 1980 à plus de 59 milliards de dollars en 1985 - soit près de cinq fois plus. Nous sommes désormais dans le peloton de tête des pays les plus endettés du monde - le numéro 1 est le Brésil avec 100 milliards de dollars. On comprend pourquoi, au cours de son voyage en Amérique du Sud, François Mitterrand a pu suggérer que les prêteurs prennent à leur charge le non-remboursement de la moitié de la dette extérieure de ces pays : il s'est senti proche d'eux.

M. Gérard Bapt. Quel niveau d'intervention !

M. Georges Tranchant. Les prélèvements obligatoires ont augmenté de près de 3 p. 100 en 1980.

En dépit des prétendues baisses annoncées par le Président de la République,...

M. Gérard Bapt. C'est vous qui baissez !

M. Georges Tranchant. ... les montants des prélèvements obligatoires ont augmenté.

Non monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, depuis 1981, vous n'avez réussi dans aucun domaine.

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Nous parvenons à vous écouter, ce n'est déjà pas si mal !

M. Georges Tranchant. A une époque, vous citiez en exemple Renault pour justifier les nationalisations. Cette entreprise était votre « vitrine sociale ». Or elle est restée contrôlée par un syndicalisme politique, dans lequel les

Français ne se reconnaissent pas et dont l'action permanente consiste à affaiblir l'appareil productif national. Comme le chômage, Renault est devenu, pour reprendre l'expression de M. Laurent Fabius, une « cruelle vérité » : 11 milliards de francs de pertes pour 1984...

M. Albert Brochard. Plutôt 12 milliards et demi de francs !

M. Georges Tranchant. ... à combler par les contribuables, et probablement 7 à 8 milliards en 1985.

Monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, votre politique fiscale a démobilisé les forces vives de la nation au moment où la France, confrontée à une implacable concurrence internationale, aurait eu besoin au contraire d'être « dopée » pour conserver la place qu'elle occupait. Or vous lui avez administré des tranquillisants.

Les manipulations de chiffres et l'électoratisme ne sont pas absents évidemment, une fois de plus, du projet de budget pour 1986.

Pour quelles raisons, alors que l'Etat s'endette chaque jour davantage en vue de financer des déficits budgétaires grandissants, remboursez-vous par anticipation l'emprunt obligatoire de 1983, curieusement deux mois avant l'échéance des élections législatives ?

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Sans doute pour vous faire parler ?

M. Parfait Jans. Vous en auriez fait autant, monsieur Tranchant.

M. Georges Tranchant. Nous ne sommes pas au pouvoir !

M. Parfait Jans. Mais c'est de bonne guerre ?

M. Georges Tranchant. Vous ne pouvez pas préjuger ce que nous aurions fait !

En tout cas, nous n'aurions pas fait l'emprunt obligatoire, car nous, grâce à une saine gestion, nous n'en aurions pas eu besoin.

Par conséquent, nous n'aurions pas eu besoin de le rembourser !

M. Gérard Bapt. Comme l'emprunt Giscard ?

M. le ministre de l'économie, des finances et du budget. Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur Tranchant ?

M. Georges Tranchant. Je vous en prie, monsieur le ministre.

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'économie, des finances et du budget, avec l'autorisation de l'orateur.

M. le ministre de l'économie, des finances et du budget. Monsieur Tranchant, je suppose que vous savez ce qui se passe dans le parti auquel vous appartenez ?

M. Jean-Jacques Benetière. Bien sûr que non !

M. Jean Anciant. En effet, je ne crois pas.

M. Georges Tranchant. Vous allez m'apprendre ce qui s'y passe, monsieur le ministre !

M. le ministre de l'économie, des finances et du budget. Monsieur Tranchant, vous venez d'indiquer que vous n'auriez pas émis d'emprunt forcé ?

Je vous signale que c'est une proposition que vient de présenter M. Alain Juppé, au nom de votre groupe.

M. Jean-Jacques Benetière. C'est difficile à suivre, monsieur Tranchant.

M. le ministre de l'économie, des finances et du budget. Réjouissez-vous que nous remboursions cet emprunt au 15 janvier, monsieur Tranchant.

M. le président. Monsieur Tranchant, poursuivez.

M. Georges Tranchant. Monsieur le ministre, vous le savez très bien, nous ne parlons pas de la même chose, et nous n'avons pas le même langage, cela me paraît évident ! (*Rires sur les bancs des socialistes.*)

J'ai d'ailleurs une autre question à vous poser.

Pour ce qui est des recettes, vous continuez à augmenter les taxes sur les produits pétroliers qui sont passées de 1,94 franc par litre d'essence en 1980 à 3,53 francs en juin 1985.

M. Albert Brochard. Exorbitant !

M. Georges Tranchant. La prochaine augmentation mise à la charge des consommateurs n'aura lieu que le 15 avril 1986, c'est-à-dire après les élections.

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Allez deviner pourquoi !

M. Georges Tranchant. Oui vraiment, on se demande pourquoi vous offrez ce cadeau à ceux qui prendront alors en charge la gestion de l'Etat. N'auriez-vous pas pu l'offrir au mois de janvier, au moment du remboursement de l'emprunt obligatoire ? Augmenter alors le prix de l'essence n'aurait été correct ! Eh bien non, c'est le 15 avril. Le 1^{er} avril aurait été une date un peu trop significative.

Vous voulez donner l'impression aux Français que la pression fiscale va diminuer : alors, après avoir porté le taux marginal d'imposition à plus de 72 p. 100, vous le diminuez de 3 p. 100.

En revanche, vous augmentez les taxes sur le fuel et le gaz et mettez ainsi près de deux milliards de francs à la charge des usagers.

Il en va de même pour les entreprises.

La mesure consistant à réduire le taux de l'impôt de 50 à 45 p. 100, lorsqu'elles ne distribuent pas de dividendes, reste neutre pour elles : en effet, vous supprimez pour la fin de 1985 les dispositions d'amortissement accéléré dont bénéficiaient les entreprises, soit une économie immédiate d'environ 5 milliards de francs pour le Trésor, alors que le coût de la réduction du taux de l'impôt est estimé à 5 milliards de francs, mais seulement pour l'exercice 1987.

M. le ministre de l'économie, des finances et du budget. Vous ne pouvez pas dire cela !

M. Georges Tranchant. En outre, pour que cette mesure que vous annoncez à grand renfort de publicité, bénéficie pleinement aux petites et moyennes entreprises, elle aurait dû être accompagnée de la suppression de l'impôt sur le capital frappant les propriétaires de parts sociales : bien souvent ils sont les chevilles ouvrières de leur entreprise et se trouvent contraints, bien malgré eux, de faire distribuer des dividendes, lorsque c'est possible, pour avoir les moyens financiers de payer l'impôt le plus démotivant qui ait jamais été instauré.

En maintenant cette mesure inéquitable, dont le rapporteur souligne, aux pages 17 et 18 de son rapport, qu'elle n'est pas des plus heureuses, vous allez pénaliser les petites et les moyennes entreprises qui ne sont pas dans la même situation fiscale que les actionnaires des grandes sociétés.

Alors, il ne faut pas être surpris, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, des conséquences de la politique déraisonnable conduite depuis 1981.

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Venant de vous, rien ne nous surprend !

M. Georges Tranchant. Oui, les vérités ne sont pas bonnes à dire, mais moi je les exprime de la façon la plus simple !

Force est de constater que l'investissement des entreprises françaises a régressé : pour un indice 100 en 1981, il est tombé à 88,5 en 1984.

La situation est pire pour les grandes entreprises nationales dont l'indice d'investissement est tombé à 82,1, cela alors que le Gouvernement ne cesse d'accuser l'ancienne majorité de ne pas avoir incité suffisamment les entreprises à investir et à se moderniser.

M. Noël Ravassard. Exactement !

M. Georges Tranchant. Comme d'habitude, les recettes de votre budget sont surestimées, fondées sur un taux d'expansion deux fois plus élevé que les réalités économiques nationales et internationales ne le laissent prévoir.

Le service de la dette est sous-évalué : il dépassera largement les 100 milliards - contre 26 milliards seulement en 1980 - soit 10 p. 100 du budget à lui seul.

Si votre Gouvernement avait pratiqué une gestion sérieuse sans endetter la France au-delà du raisonnable, il aurait été facile de pratiquer une réelle réduction des impôts et de relancer sérieusement l'industrie, tout en évitant la baisse du niveau de vie des Français.

Où sont les « moyens nouveaux » promis à cette tribune par Laurent Fabius pour le renforcement de nos capacités productives ?

Les crédits que vous nous proposez d'affecter en 1986 aux transports diminuent de plus de 1 p. 100 ; les crédits de la mer baissent de plus de 4 p. 100, ceux du tourisme de plus de 5 p. 100 ; pour le redéploiement industriel, la baisse est de plus de 15 p. 100.

En volume, les budgets à vocation économique - agriculture, industrie, recherche, urbanisme et commerce - sont appelés à baisser de plus de 3 p. 100, et l'agrégat « industrie et recherche » de près de 7 p. 100.

Aucune grande action industrielle spécifique n'est à mettre à votre crédit depuis 1981.

Nous devons aux gouvernements qui vous ont précédés la production d'énergie nucléaire, le T.G.V., l'Airbus, Ariane, les systèmes d'armes sophistiqués et une production aéronautique à l'avant-garde du progrès dans le monde.

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Le Concorde !

M. Georges Tranchant. Ces réalisations constituent toujours les plus beaux fleurons de notre technologie, et une part essentielle de nos exportations.

Mais vous avez fait des progrès.

Depuis 1981, les crédits destinés aux spectacles ont augmenté de 125 p. 100 ; pour les musées, ils se sont élevés de 250 p. 100 ; dans le même temps les crédits baissaient de 0,2 p. 100 pour les collèges et de 1,5 p. 100 pour les lycées ; mais ceux des relations culturelles avec l'étranger, gage du rayonnement de la France, subissent une chute sans précédent de 10 p. 100.

L'image de rigueur que vous voulez donner n'est pas fidèle, en dépit de vos toutes nouvelles déclarations, issues du congrès de Toulouse, où vous semblez avoir découvert la nécessité d'alléger l'emprise de l'administration dans tous les secteurs. Hélas ! Vous aviez embauché, entre 1981 et 1982, près de 150 000 fonctionnaires qui coûtent plus de 20 milliards par an ! Là, vous augmentez de façon déraisonnable les dépenses des administrations centrales : 19 p. 100 en francs constants au titre des pouvoirs publics, c'est-à-dire l'Elysée et les assemblées parlementaires.

S'agissant des administrations des ministères, on constate une augmentation des crédits de 23 p. 100 pour les transports, 42 p. 100 pour les relations extérieures et 142 p. 100 pour le ministère de la santé !

Dans le même temps, les dépenses liées à l'administration territoriale supportées par le ministère de l'intérieur auront augmenté de 70 p. 100, malgré une décentralisation qui aurait dû conduire, en ce domaine, à de substantielles économies.

Comme lors de l'exécution des budgets précédents, le déficit sera supérieur aux prévisions. En effet, alors même que vous prétendiez le limiter à 3 p. 100 du produit intérieur brut, le déficit du budget de 1983 a approché les 4 p. 100.

Quant aux montants réels des déficits des budgets 1984 et 1985, nous ne les connaissons définitivement, bien évidemment, qu'après mars 1986.

Vous avez cette année encore opéré un transfert de charges budgétaires, comme vous en avez pris l'habitude, d'un montant de 7 milliards de francs, sur la sécurité sociale, dont le déficit prévu pour 1986 dépassera les 25 milliards de francs, pour faire apparaître un déficit qui se limite à 3 p. 100 du P.I.B.

M. Jean Anciant. Vous affirmez n'importe quoi !

M. Georges Tranchant. Ce dernier budget de la législation, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, correspond bien à l'incohérence de la politique qui a été conduite.

Incapable de bien se déterminer clairement, elle est restée « coincée » entre les réalités du monde moderne et une idéologie passiste dont le pouvoir n'a pas su se défaire, quelle que soit l'image nouvelle qu'il voudrait se donner à la veille des élections législatives.

Ce sera donc à la nouvelle majorité de redresser la situation...

M. René Drouin. Effrayant, j'en ai déjà des cauchemars !

M. Georges Tranchant. ... difficile que vous allez laisser et de rectifier, le plus rapidement possible, par un « collectif » votre loi de finances afin d'y inscrire les mesures indispensables pour l'avenir de la France.

En effet, les électeurs ne vous reconduiront pas aux postes de responsabilités de l'Etat, car vous avez perdu l'un des biens les plus précieux : la confiance des Français (*Applaudissements sur des bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française*).

M. le président. La parole est à M. Royer.

M. Jean Royer. Que peut-on espérer des perspectives économiques de la France, et de ce projet de budget pour 1986, afin de mieux lutter contre le chômage ?

Dans mon intervention, je ne veux pas tenter de procès au Gouvernement, mais un constat en essayant de formuler des suggestions positives pour améliorer la situation nationale.

Depuis le début de la séance de ce matin, nous avons entendu répéter que nous allions vers les 2 millions et demi de chômeurs. L'I.N.S.E.E. a même annoncé les 3 millions possibles en 1990. Lors d'une récente émission télévisée, l'hypothèse des 5 millions pour l'an 2000 a été évoquée, sans les robots ou avec eux.

Nul, dans cette assemblée, ni vous, ni nous, ni moi, qui que nous soyons, ne saurait se résigner à de telles hypothèses ; il est malheureux que la France se résolve à dépenser 140 milliards pour payer le chômage, toutes dépenses induites confondues dont cinquante milliards pour l'assistance directe. C'est en quelque sorte le montant de l'appauvrissement de la France : il est presque égal à celui du déficit budgétaire.

Quelles sont les perspectives qui peuvent être favorables en 1986 à l'intensification de la lutte pour l'emploi ? Je suis de ceux qui reconnaissent que votre action contre l'inflation est efficace et bénéfique. Vous avez raison de la poursuivre. D'ailleurs, quel que soit le gouvernement, il faudra qu'elle soit continuée en 1986. C'est l'intérêt supérieur de la nation !

Je suis aussi sensible au fait que vous ayez mis tout en œuvre pour essayer de rétablir le plus vite possible l'équilibre de notre balance commerciale et de notre balance des paiements. Mais, nous le savons bien, malgré ces efforts, en dépit des prévisions d'investissement - plus de 4 p. 100 en volume - le taux de croissance de 2,1 p. 100, en 1986, ne sera pas du tout suffisant pour faire reculer le chômage. Il faudrait pour cela que ce taux se situe entre 3 et 4 p. 100.

Dans le projet de budget pouvons-nous trouver des encouragements ? Quelques-uns : pour ma part, j'approuve la défiscalisation des bénéfices non distribués des entreprises. Certes, 5 p. 100 c'est peu de chose mais l'orientation est bonne. Je suis d'accord aussi sur la réduction progressive de la taxe professionnelle et la reconduction de la diminution de 10 p. 100 de 1985. Je prends bonne note de la baisse, légère, des taux d'intérêts. Enfin, j'observe que 69 milliards de francs de crédits sont affectés à la lutte contre le chômage, dont 48,4 milliards pour l'aide à l'emploi et 17,5 milliards pour la formation permanente.

Sur ce point, diverses suggestions peuvent être avancées afin de poursuivre ces orientations, d'améliorer les efforts, de les étendre et de prendre des mesures plus audacieuses.

La défiscalisation ? Il ne faudra pas se contenter, si l'on veut relancer la machine économique par l'investissement, d'autoriser seulement 5 p. 100 d'abattement sur l'impôt sur les bénéfices non distribués.

Bien plus : il convient d'écarter progressivement du champ de l'impôt toute part du bénéfice réinvesti dans l'entreprise sous la forme de fonds propres, d'achat d'outillage, de machines-outils, de machines à commande numérique ou de locaux. Concrètement, pour éviter qu'une telle mesure ne relève que du seul discours démagogique, son application devra être étalée sur un premier plan de cinq ans. Cet effort de défiscalisation devrait s'étendre à la taxe professionnelle, dont il faudra réduire encore le montant après accord contractuel avec le patronat.

Je veux m'adresser plus particulièrement à cette partie de l'Assemblée dont je connais la méfiance vis-à-vis d'une politique fiscale destinée à favoriser le capital des entreprises.

M. Parfait Jans. Méfiance fondée sur l'expérience !

M. Jean Royer. Non : fondée, en réalité, sur la méconnaissance de la réalité.

Les petites et moyennes entreprises assurent 60 p. 100 de la production française. Leurs responsables n'auraient-ils pour seule volonté de s'enrichir dans leur patrimoine propre les retombées financières des facilités fiscales accordées à l'entreprise ? Je dis non, à l'évidence non. Nous connaissons des milliers d'artisans, de petits entrepreneurs qui seraient très heureux de bénéficier de ces mesures et d'en faire profiter avant tout leur entreprise, c'est-à-dire aussi leur personnel. Mais tant que subsistera entre les uns et les autres une telle méfiance, nous ne pourrions faire progresser ni l'économie ni son effet social.

Il serait tout aussi nécessaire, monsieur le ministre, de réexaminer la politique des seuils. C'est très difficile ? On ne saurait assouplir en ce domaine le code du travail tout de suite ? Il y a des risques de récupération perverse ? Mais le droit au travail est supérieur au droit du travail ! Si nous voulons véritablement que soit respecté ce code, demandons aux entreprises qui veulent modifier les seuils - il y en a vingt-trois, et trois sous-seuils, ce qui est ridicule - de s'engager contractuellement à s'organiser pour que la communication, la transparence des situations financières, les rapports avec les personnels soient établis en leur sein librement, comme elles l'entendent...

M. Parfait Jans. Ce serait revenir à la loi de la jungle !

M. Jean Royer. ... l'inspection du travail se bornant à contrôler l'exécution des contrats. Si vous le faites, vous obtiendrez des résultats. Car, enfin, il faut bien débloquer la situation.

J'en viens au fonds de développement économique et social. Il a été écarté, en quelque sorte, de la concurrence avec les banques, et cela m'a un peu étonné. Beaucoup d'entre elles ont été nationalisées. Cela n'exclut pas qu'il y ait des concurrents. Le fonds de développement économique et social était l'un d'entre eux. Il permettait, il permettrait encore de résoudre des problèmes d'implantation d'entreprises. Vous le savez, le banquier ne prête qu'à condition d'obtenir une caution ou de prendre une hypothèque. La plupart du temps, les jeunes cadres qui veulent s'installer ne peuvent accepter de telles exigences. Un fonds de développement économique et social pratiquant autrement - avec la garantie des collectivités locales, par exemple - pourrait certainement les aider.

Avant d'en terminer, je veux proposer deux mesures audacieuses.

La première est la suivante : tout en ayant apprécié la création d'un fonds spécial grands travaux, je ne pense pas que les industries du bâtiment, des travaux publics, de mécanique générale redémarront si nous ne lançons pas dans les années qui viennent un programme de grands travaux, organisé selon les besoins. On compte 6,5 millions de logements datant d'avant 1914 qui doivent être réhabilités ou restaurés, tant dans le secteur rural que dans le secteur urbain. De très nombreux collèges et de très nombreux lycées attendent des réparations, des modernisations. Il y a des barrages à faire, des ponts, des transversales entre l'Atlantique et le Rhône, la fabrication de l'éthanol-carburant, le montage de surrégénérateurs, autre génération dans le domaine de l'atome, des travaux anti-pollution. Lançons donc un grand programme avec financements croisés grâce aux emprunts des collectivités locales et à l'augmentation de la dotation globale d'équipement.

Ma seconde proposition est la suivante : transformons l'argent consacré à l'assistance aux chômeurs en investissements dans les créations d'emplois, aussi bien dans les entreprises privées que dans les services publics ou au sein des collectivités locales.

Je voudrais tenter une expérience à Tours, où je viens - c'est une bonne nouvelle - d'ouvrir une école d'ingénieurs producticiens. J'estime à 250 le nombre de chômeurs de longue durée qui pourraient être remis techniquement à niveau dans un centre de formation professionnelle polytechnique, en alternance avec des stages en entreprises. Tout en utilisant l'arsenal réglementaire actuel, je m'efforce de

conduire les patrons qui accepteraient des stagiaires pendant un an dans leur entreprise à proposer à ces derniers des contrats à durée déterminée. Mais encore faut-il, monsieur le ministre - et c'est peut-être la raison pour laquelle vous vous opposerez à mon expérience - qu'ils bénéficient d'un allègement dégressif des charges sociales.

M. Parfait Jans. C'est déjà fait !

M. Jean Royer. Cet allègement serait de 100 p. 100 pendant le premier trimestre, de 75 p. 100 pendant le deuxième, de 50 p. 100 pendant le troisième, de 25 p. 100 pendant le quatrième. Il serait donc supprimé au début de la deuxième année.

Je sais que d'autres expériences ont été tentées, par exemple dans le Midi, dans les Vosges ou à Tours, avec le même objectif. Multiplions-les, essayons de débloquer le système et réemployons ces chômeurs de longue durée. En outre, par une loi-cadre, réorganisons les Assedic, l'U. N. E. D. I. C. ainsi que l'aide de l'Etat.

Ainsi, je le répète, l'argent de l'assistance sera utilisé pour créer des emplois.

Utopie ? Je sais bien, quand j'en parle, que les gens s'interrogent, tant de telles propositions heurtent nos habitudes. Je vais plus loin : ces mesures ne doivent pas être laissées à la seule initiative des partenaires sociaux. Elles doivent faire l'objet d'une loi votée par le Parlement, qui tienne compte des expériences conduites dans le pays, car le rideau d'abstraction est toujours trop épais entre la classe politique et le peuple. C'est ce qui fait l'usure de la République. Par conséquent, présentons des projets avec leurs textes d'application - décrets, arrêtés et circulaires - de manière que le Parlement puisse contrôler la portée concrète de ce qu'il est appelé à examiner.

Ces propositions, fondées sur mes convictions, sont celles d'un solitaire, qui, armé de l'expérience de vingt-cinq années de mairie et révolté par la déstabilisation qu'entraîne le chômage, cherche à rassembler de tout son cœur les hommes pour lutter contre ce fléau.

Je vous remercie de m'avoir écouté (*Applaudissements sur divers bancs du rassemblement pour la République, de l'union pour la démocratie française et des socialistes*).

M. le président. La parole est à Mme Gœuriot.

Mme Colette Gœuriot. Le projet de loi de finances pour 1986 traduit un désengagement significatif de l'Etat vis-à-vis de ses obligations concernant la solidarité nationale.

Ainsi, près de 7 milliards de francs ne seront-ils plus versés sous diverses formes à la sécurité sociale. Ce désengagement pose un problème fondamental : un Etat moderne n'aurait-il aucune obligation de solidarité envers les citoyens ? Ces derniers sont soumis à l'impôt. Une part de ce prélèvement sert en retour à la solidarité nationale. Mais les citoyens sont aussi des assurés sociaux et, à ce titre, ils cotisent aux régimes sociaux, lesquels sont également fondés sur la solidarité nationale. Dans les deux cas, la véritable solidarité fait contribuer le plus ceux qui peuvent le plus.

Or, en matière d'imposition comme en matière de cotisation, les salariés sont les plus mis à contribution. Les entreprises, les grosses fortunes, les revenus du capital ou financiers sont, au contraire, moins touchés et, dans certains cas, exonérés. Cette injustice fondamentale peut déjà faire sérieusement douter des objectifs gouvernementaux. Je le répète, le désengagement de l'Etat va se reporter à la fois sur les collectivités locales et sur les régimes sociaux.

Concernant les collectivités locales, nous aurons le temps d'examiner dans ce budget la vie dure que vous leur menez. Ainsi avez-vous décidé le transfert de 4 milliards de francs de la caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales vers d'autres régimes sociaux. Le prélèvement, qui prend des allures de confiscation, est particulièrement intolérable : il s'oriente vers le démantèlement de cette caisse mise dans l'incapacité de faire face à ses paiements dès 1988.

Vous l'obligerez à s'adresser à la C.A.E.C.L. pour réaliser des prêts ; celle-ci se retournera alors sur les collectivités pour obtenir le remboursement anticipé. Vous faites ainsi pression, sur ce poste comme sur d'autres, pour que, mises face à leurs responsabilités, les collectivités décident d'augmenter les impôts locaux.

Vous voulez qu'elles dépensent plus à votre place, mais moins pour les habitants ; vous voulez qu'elles reçoivent moins de ressources et que, pour équilibrer leur budget, elles augmentent leurs impôts.

Afin de restaurer la situation des collectivités, il faut, tout au contraire, et ainsi que le propose notre groupe, augmenter les concours de l'Etat, alléger les charges financières liées aux emprunts contractés ou à contracter, garantir, enfin, des recettes équivalentes à tout transfert de dépense nouvelle.

Quant au prétendu renflouement des régimes spéciaux grâce aux 4 milliards de francs, mieux vaudrait créer des emplois dans les secteurs concernés et déjà arrêter d'en supprimer.

En second lieu, en faisant supporter aux régimes sociaux des charges assurées jusqu'à présent par le budget de l'Etat, le Gouvernement va compromettre leur équilibre, qui est déjà précaire. Les principales mesures de désengagement sont les suivantes : la compensation de l'Etat pour remplacer la taxe sur les tabacs est supprimée, soit 2,5 milliards de francs. L'Etat ne prendra plus en charge les cotisations d'assurance maladie pour les titulaires de l'allocation aux adultes handicapés, soit 1,8 milliard. Le déficit de la sécurité sociale étudiante sera transféré au régime général, soit 0,3 milliard. Enfin, le coût de la sectorisation psychiatrique est transféré vers l'assurance maladie, soit 2,4 milliards.

A terme, la nécessité de rééquilibrer les comptes de la sécurité sociale servira de justificatif pour imposer aux assurés sociaux et aux salariés une hausse de leurs cotisations.

Les salariés auront été ainsi doublement pénalisés : d'une part, en supportant un impôt servant moins à la juste solidarité nationale, et, d'autre part, en supportant une hausse des cotisations sociales. Au bout du compte, les prélèvements obligatoires n'auront pas diminué, mais augmenté.

Le pas de la sécurité sociale à deux vitesses franchi, avec l'ouverture sur les assurances privées. Il y aura une médecine pour les riches et une médecine pour les autres. Cela tend à faire payer aux victimes de la crise que connaît le pays, c'est-à-dire en premier lieu aux salariés, le prix de la politique d'adaptation à cette crise que mènent le Gouvernement et le parti socialiste.

Votre politique de casse industrielle augmente le chômage. Aujourd'hui, plus de 2,8 millions de travailleurs sont privés d'emploi. Entre 1982 et 1984, 500 000 emplois nets ont été supprimés. Or chacun sait bien que 100 000 chômeurs représentent un manque à gagner de plusieurs milliards de francs pour la protection sociale.

De la même façon, votre politique de sous-qualification des travailleurs, alliée à la compression des salaires pratiquée par le C.N.P.F. a des répercussions inévitables sur la sécurité sociale en manque à gagner.

En résumé, plus les salaires sont élevés, moins les chômeurs sont nombreux et mieux se porte la sécurité sociale.

Au contraire, votre politique va conduire à un nouveau déficit. Déjà, Mme Dufoix parle d'une année difficile. Elle cherche ainsi à justifier la compression des dépenses. Elle cherche aussi sans doute à préparer le terrain du désengagement de l'Etat l'an prochain. L'on commence déjà, et M. Bergeron n'est pas le dernier à le faire, à prédire un déficit de l'ordre de 25 à 30 milliards.

Les salariés sont ainsi prévenus : ils devront encore se serrer la ceinture, payer plus pour être encore moins protégés. Et quand MM. Bergeron et Evin demandent le rétablissement du 1 p. 100 sécurité sociale sur les revenus salariaux, la boucle est bouclée.

Quant à l'excédent de 20 milliards de francs en 1985 pour la sécurité sociale dont nous a parlé M. Bérégovoy, il résulte de la compression des dépenses et, donc, d'une baisse du niveau de la protection sociale : les médicaments et les soins sont moins remboursés ou ne le sont plus, les prestations sociales sont insuffisamment revalorisées.

En trois ans, plus de 30 milliards auront été ponctionnés sur le dos des familles. Le désengagement de 12 milliards dans le budget de 1986 s'inscrit donc dans une logique que les députés communistes refusent.

L'Etat doit remplir ses obligations et ne pas les faire supporter aux collectivités locales ou à la protection sociale.

Il faut rendre l'impôt plus juste et réformer fondamentalement le financement de la sécurité sociale pour lui assurer un équilibre durable.

Dans les deux cas, il faut frapper là où l'argent existe. C'est cela, la solidarité nationale bien comprise. C'est ainsi que la justice sociale progressera et que la protection sociale de l'ensemble de la population pourra être améliorée.

Vos choix budgétaires vont à l'encontre de ces orientations. C'est pourquoi les députés communistes voteront contre votre budget (*Applaudissements sur les bancs des communistes*).

M. le président. La parole est à M. Gilbert Gantier.

M. Gilbert Gantier. Monsieur le ministre, lorsque, le mois dernier, vous êtes venu devant la commission des finances pour nous présenter votre projet de budget 1986, vous nous l'avez dépeint sous des couleurs idylliques, et les médias ont souvent repris les thèmes que vous avez développés :

Budget sévère et même austère, comme il se doit pour le gouvernement sérieux que vous prétendez être ; budget d'avenir en ce qu'il favorise l'épargne, l'investissement et les grandes priorités nationales ; budget ignorant les contingences électoralistes au niveau desquelles vous ne consentez pas, prétendez-vous, à vous abaisser.

Qu'il me soit permis de reprendre rapidement ces divers points et de contribuer, après plusieurs de mes collègues, à éclairer l'opinion sur les caractéristiques véritables de ce budget qui laissera à la nation dès le printemps prochain le lourd héritage d'une gestion socialiste de près de cinq années.

Premièrement, votre budget n'est pas un budget austère. C'est un budget bloqué qui ne laisse aucune marge de manœuvre. Deuxièmement, il n'est pas un budget d'avenir. Il sacrifie délibérément l'investissement productif. Troisièmement, il est électoraliste, et j'en apporterai la preuve. Je reprends ces trois points :

Premièrement, votre budget est bloqué pour deux raisons essentielles. D'abord, le déficit annoncé est de 145 milliards. Mais, en fait, chacun sait que ce chiffre est fallacieux. La démonstration a été faite plusieurs fois que, en supprimant certains artifices, il dépassera sans doute sensiblement 200 milliards de francs, soit près de 20 p. 100 de l'ensemble des dépenses à caractère définitif prévues, c'est-à-dire que l'Etat ne paiera avec ses ressources propres que quatre francs sur cinq des charges qui lui incombent. Ainsi apparaît en toute clarté l'erreur majeure du début du septennat, qui consistait à porter d'emblée à 3 p. 100 de la production intérieure brute le déficit considéré comme acceptable. De tels calculs, monsieur le ministre, dérapent inévitablement, on le voit bien, hélas ! aujourd'hui.

Ce n'est pas tout. Le budget est également bloqué par l'énormité croissante de la dette publique. M. Goux, président de la commission des finances, s'en est alarmé avant moi : plus de 9 p. 100 du total du budget sont consacrés aux charges de la dette, dont l'essentiel est imputable à la gestion d'après 1981.

Le rapporteur général a la sagesse et l'honnêteté de le reconnaître dans son rapport écrit, où l'on peut lire, page 215 : « Les versements d'intérêts accaparent une fraction importante du budget - ils représentent 9,1 p. 100 de l'ensemble des dépenses dans le projet de loi de finances pour 1986 - et la marge de manœuvre dont dispose l'Etat - je souligne l'expression « marge de manœuvre » - « dans la conduite de sa politique budgétaire se trouve réduite d'autant. Un niveau élevé de la dette publique peut également engendrer la crainte d'une accélération de l'inflation à terme. Il peut enfin détourner une partie de l'épargne privée de l'investissement productif. Or, l'encours et la charge de la dette se sont sensiblement accrus ces dernières années... ».

Ces propos sont suivis, en bas de page, d'un tableau tout à fait inquiétant qui montre l'accroissement des cumuls de déficits des lois de finances.

Il s'agit donc d'un budget bloqué, mais également d'un budget de régression économique.

En effet, pour la première fois dans notre histoire financière moderne, la charge de la dette dépasse largement l'effort d'investissement, puisque les investissements civils ne représentent plus que 7,6 p. 100 de la loi de finances initiale contre 9,1 p. 100 pour la dette. Qu'il me soit permis de rappeler, monsieur le ministre, qu'en 1980 la dette ne représentait que 4,8 p. 100 du budget alors que l'investissement, au contraire, en atteignait près de 10 p. 100.

En ce qui concerne les entreprises nationalisées, on peut dire que l'Etat actionnaire a déclaré forfait. L'Etat socialiste est paralysé par la sidérogie, par Renault et les dotations en capital ne servent qu'à couvrir des déficits énormes. Elles ne sont utilisées ni pour moderniser ni pour préparer l'avenir.

Je ne m'étendrai pas davantage sur ce sujet dont a parlé mon collègue M. Alphandéry, pour en venir au caractère électoraliste, que vous avez contesté, de votre budget.

Comment expliquer autrement, en effet, la réduction de 3 p. 100 de l'impôt sur le revenu, le report au 15 avril de la hausse des taxes sur les carburants, la limitation de la hausse des tarifs publics alors que vous surchargez l'industrie par de nouvelles taxes sur l'énergie, l'anticipation au 15 janvier du remboursement de l'emprunt obligatoire de juin 1983 et d'autres mesures encore ?

Devant la commission des finances, monsieur le ministre, vous avez eu la coquetterie de vouloir justifier toutes ces mesures par des raisons économiques ou financières. Mais trop, c'est trop ! J'en prendrai un seul exemple mais tout à fait probant, celui du remboursement anticipé de l'emprunt 1983.

Vous avez prétendu que ce remboursement n'était pas lié aux élections législatives mais qu'il constituait, au contraire, une bonne affaire pour les finances publiques et pour l'Etat. Permettez-moi de discuter un instant ce point.

Puisque le budget de 1986 sera en déficit, vous ne pourrez rembourser par anticipation qu'en empruntant de nouveau. Vous ne le contestez d'ailleurs pas, mais vous prétendez que vous allez y gagner puisque, assurez-vous, les taux ont baissé. Voyons ce qu'il en est en réalité.

Imaginons que vous empruntez à 9 p. 100 alors que le taux de l'emprunt est effectivement de 11 p. 100. Même dans cette hypothèse favorable, votre raisonnement ne tient pas parce que vous oubliez, volontairement ou non, que l'emprunt obligatoire a été mis à la charge des seules personnes ayant des cotisations moyennes ou élevées et qu'en conséquence la plus grande partie des intérêts servis pour cet emprunt sera récupérée par le Trésor public, dans la limite des 46 p. 100.

Or les nouvelles obligations que vous émettrez au mois de janvier pour financer ce remboursement ne seront taxées, au plus, qu'à 26 p. 100, c'est-à-dire au niveau du prélèvement libérateur. Une large part ne sera peut-être même pas taxée à plus de 16 p. 100, taux de taxation des plus-values mobilières. Et je ne parle que pour mémoire de la part qui ne sera pas taxée du tout, car elle sera souscrite par de petits épargnants, par le biais des S.I.C.A.V.

Un calcul, dont je pourrais donner le détail le cas échéant, permet de constater que le coût de l'emprunt, compte tenu du prélèvement de 46 p. 100 est, au plus, de 5,94 p. 100. En revanche celui de l'emprunt de substitution sera, en raison de ce que je viens d'exposer, au minimum de 7 p. 100. Vous allez donc remplacer un emprunt dont la charge est de 5,94 p. 100 par un emprunt dont la charge est de plus de 7 p. 100. Où est, monsieur le ministre, la bonne affaire que vous prétendez réaliser au bénéfice des finances publiques ? N'avons-nous pas raison de vous taxer, sur ce point comme sur d'autres, d'électoralisme ?

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Il y a quelques oublis dans votre démonstration !

M. Gilbert Gantier. Ce matin, monsieur le ministre, vous avez souhaité qu'une discussion sérieuse s'engage sur votre propre budget. Il faudrait d'abord être sérieux dans la présentation d'une situation qui demandera plusieurs années d'efforts pour porter remède à votre gestion.

Je m'arrêterai là, mais il y aurait beaucoup d'autres explications à donner sur les pièges et sur les faux-semblants de ce budget (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République*).

M. le président. La parole est à Mme Osselin.

Mme Jacqueline Osselin. L'examen du projet de budget est, chaque année, l'occasion de faire le point sur le chemin parcouru avant de poursuivre la route.

Sérieuse, rigueur et solidarité doivent marquer l'avenir ; ils président d'ailleurs à tous les chapitres de ce projet de budget. Il est cependant un domaine bien précis, celui des concours de l'Etat aux collectivités territoriales, dans lequel ces règles s'imposent, d'autant que l'année 1986 correspond à

la dernière étape de la mise en œuvre des compensations financières résultant des transferts de compétences liés à la décentralisation.

Les crédits prévus par ces nouveaux transferts s'élèvent à 6,9 milliards de francs, dont 3,9 milliards au titre de la dotation générale de décentralisation et 3 milliards à celui de la dotation régionale d'équipement scolaire et de la dotation départementale des collèges. Ils viennent s'ajouter aux financements des transferts des années précédentes : ceux du remembrement, en mai 1983, de la formation professionnelle, en juin 1983, de l'urbanisme, en octobre 1983 et avril 1984, de l'action sociale et de la santé, en janvier 1984, des ports et voies d'eau, pêches et cultures marines, en janvier 1984, enfin des transports scolaires, en septembre 1984.

Au total, il s'agit d'une somme de 34 milliards de francs, dont la moitié, à peu près, est attribuée sous forme de transfert de fiscalité alors que l'autre moitié vient sous la forme de la dotation de décentralisation.

Plusieurs critiques ont été émises sur ces compensations financières dues aux transferts de compétences. Elles s'articulent autour de deux idées maîtresses développées dans les deux rapports de M. Christian Poncelet, sénateur. Il s'agit d'une part de la non-correspondance des compensations au regard des charges transférées et, d'autre part, des dépenses induites par les nouvelles tâches.

Ces critiques sont en totale contradiction avec les textes de loi du 2 mars 1982 et du 7 janvier 1983 qui précisent qu'il doit y avoir simultanément des transferts de compétences et de ressources d'après l'article 5 de la loi du 7 janvier 1983 ; intégralité de la compensation et évaluation à la date de transfert, aux termes de l'article 102 de la loi du 6 mars 1982 ; complémentarité entre transfert de ressources fiscales et de ressources budgétaires selon l'article 95 de la loi du 7 janvier 1983.

Ces critiques ne correspondent pas non plus aux conclusions du rapport sur les conditions d'exercice des compétences transférées aux collectivités territoriales publié au mois de juillet 1985 par le commissariat général du Plan dans lequel on peut lire : « La compensation des charges transférées aux collectivités locales a été intégrale, concomitante et doit conserver un caractère durable ».

Elles se situent, enfin, à l'opposé des avis formulés par la commission consultative sur l'évaluation des charges résultant des transferts de compétences qui est appelée à se prononcer sur les méthodes retenues par l'Etat pour procéder aux évaluations des accroissements des charges et du montant des ressources transférées.

Depuis sa création, cette commission, composée d'élus appartenant en majorité à l'opposition et présidée par un magistrat de la Cour des comptes, a toujours considéré, à l'unanimité, que la compensation financière qui accompagnait les transferts de compétences était effectuée conformément à la loi du 7 janvier 1983.

Pour les différents transferts de compétences, qu'il se soit agit : de la formation professionnelle, de l'urbanisme, du fonctionnement des ports maritimes, du transfert scolaire ou de l'action sociale et de la santé, chaque fois que cette commission consultative a jugé nécessaire de demander un rajustement du montant des compensations financières proposées pour couvrir les charges décentralisées correspondantes, le Gouvernement a effectivement tenu compte de ces remarques.

J'en veux pour exemple la prise en compte des déficits antérieurs constatés dans les centres de formation d'apprentis et dans les centres de formation professionnelle ; la majoration de 1,36 million de francs pour tenir compte des frais de contentieux et des taxes payées par les collectivités pour garantir les communes contre les risques liés à la délivrance des permis de construire ; le transfert financier supplémentaire de 130 millions de francs pour réviser les barèmes d'aide sociale au profit de seize départements.

Alors, qui faut-il croire ? M. Christian Poncelet, sénateur chargé d'étudier le déroulement de la mise en œuvre de la politique de décentralisation, ou M. Christian Poncelet et ses collègues membres de la commission consultative sur l'évaluation des charges, qui a toujours pris à l'unanimité un avis favorable sur les transferts financiers ?

M. Guy Bêche. Ce n'est pas le mien !

Mme Jacqueline Osselin. Comment juger aussi M. Barre qui, dans son livre *Réflexions pour demain*, se réfère à la volonté décentralisatrice du général de Gaulle, sans conduire pour autant jusqu'au bout une seule réforme de décentralisation lorsqu'il a été Premier ministre ? Comment comprendre ce même M. Barre qui, bien qu'il estime, toujours dans ce livre, qu'il faut mettre un terme à la centralisation excessive, ne porte que des critiques sur l'action menée dans ce domaine depuis 1981 ?

N'avons-nous pas là l'aveu de la démagogie des déclarations de l'opposition sur l'insuffisance des compensations financières et, à l'inverse, la mise en évidence du sérieux du Gouvernement ?

Il est facile de toujours demander plus de moyens financiers à l'Etat. Il est facile de toujours vouloir faire prendre en compte des charges futures. Il est également facile de prétendre que les nouvelles tâches assignées aux collectivités les obligent à créer des services et des emplois de fonctionnaires, alors qu'il s'agit bien des conséquences des décisions prises à leur niveau, et alors que ces collectivités peuvent obtenir la mise à disposition de personnels d'Etat.

Il faut enfin ajouter que la loi du 7 janvier 1983 prévoit que le Gouvernement soumettra au Parlement, dans un délai de quatre ans, un rapport sur les résultats financiers des transferts de compétences.

Ces dispositions assurent toutes garanties aux collectivités et témoignent de la volonté du Gouvernement de tenir ses engagements.

Les faux procès et la démagogie n'ont jamais fait avancer le développement de la responsabilité. L'attitude du Gouvernement, au contraire, va inciter les collectivités à assumer encore plus sérieusement leur gestion, car elles seront plus directement responsables devant les citoyens. En ce sens, elles participeront davantage à la politique générale que le Gouvernement entend mener au travers de son budget, pour faire gagner la France (*Applaudissements sur les bancs des socialistes*).

M. le président. La parole est à M. Gérard Bapt.

M. Gérard Bapt. Comme chacune des lois de finances que nous avons votées depuis 1981, celle que nous examinons actuellement donne toute leur place aux mesures en faveur de l'industrie. Ceux qui, pendant tant d'années, ont limité leur action à accompagner la dégradation de notre appareil industriel nous objecteront certainement qu'il n'est pas fait assez. A lire leurs propositions, ce que nous entreprenons est déjà beaucoup, et tous ceux qui ont le sens des réalités industrielles l'ont compris.

Quelles sont donc les principales mesures pour l'industrie mises en avant par ce projet de budget ?

Deux lignes de force se dessinent : redistribution des crédits et concentration sur de grandes priorités.

La redistribution des crédits est, avant tout, permise par les premiers résultats du redressement industriel que nous enregistrons actuellement, notamment grâce à l'effet d'entraînement du secteur public. A l'heure prévue, un grand groupe industriel tel que Rhône-Poulenc affiche des résultats positifs, alors qu'il se trouvait au bord de la cession à des concurrents étrangers lorsqu'il a été nationalisé.

Aujourd'hui, notre balance des échanges industriels a retrouvé un aspect plus sain, tel que l'on ne le lui avait pas connu depuis des années. La crise industrielle n'est certes pas un soubresaut conjoncturel. Elle est née de la crise économique et sociale qui accompagne la troisième révolution industrielle, fruit de la mutation technologique, laquelle bouleverse à la fois les processus de production, les rapports inter-entreprises, les liens existant entre le produit ou le service et le marché, le marché lui-même - notamment la culture économique du consommateur - les rapports commerciaux internationaux enfin.

Que nous proposent les oppositions ? De défaire ce que nous avons fait, et même plus encore pour certains qui vont jusqu'à remettre en question l'appartenance au secteur public d'entreprises comme Renault ou l'Aérospatiale !

Que proposons-nous ? D'agir !

Nous agissons, et ce projet de budget le prouve, en particulier par les priorités qu'il s'est données. J'en citerai quatre.

La première est l'action en faveur du développement des petites et moyennes industries performantes qui bénéficient déjà de plus de la moitié des crédits des contrats de Plan Etat-région. Elles voient ces concours augmenter de 63 p. 100 dans ce budget, c'est-à-dire de près des deux tiers.

Il y a ensuite le plan productique mis en place à la fin de 1983 alors que rien n'avait été réalisé dans ce domaine auparavant pour rattraper notre retard. Aujourd'hui, enfin, nous allons développer une offre nationale compétitive dans ce domaine.

L'effort en faveur de la filière électronique, en troisième lieu, se poursuit. Là encore, après de si longues années d'échecs ou d'atermoiements. Il bénéficiera, cette année, d'une dotation en capital de plus de 2 milliards et de crédits d'incitation de près de 3 milliards de francs.

La création d'entreprises, enfin, elle aussi, bénéficie des moyens de ce budget. Aides fiscales et dotation de l'Agence nationale pour la création d'entreprises y concourent.

Pour ne pas allonger mon propos, je ne peux, en ce qui concerne le volet fiscal de cette loi de finances, que citer les nombreuses innovations inscrites cette année dans le projet de budget.

Le dispositif d'amortissements exceptionnels, instauré par la loi de finances pour 1983 arrivera à expiration le 31 décembre prochain. Il est proposé d'y substituer une réduction de 50 p. 100 à 45 p. 100 du taux de l'impôt sur les sociétés pour les bénéfices réinvestis dans l'entreprise.

A ce point de l'examen du dispositif, il convient de s'interrompre, et de demander à ceux qui ont été les inventeurs d'un autre mécanisme fiscal, exonérant, quant à lui, les bénéfices empochés hors de l'entreprise, et donc détournés de l'investissement, pourquoi ils n'ont pas eux-mêmes songé, je n'ose même pas dire « proposé », à réduire cet impôt avant 1981. Voilà pourtant un allègement de charge pour inciter à l'investissement : voilà la bonne direction.

Les salariés ont consenti des efforts, notamment au cours des deux dernières années. Il faut maintenant que ces efforts soient partagés et qu'ils correspondent à des efforts d'investissement et de créations d'emplois.

Sur un plan plus technique, ce dispositif présente de multiples avantages, notamment celui de permettre aux entreprises de planifier leurs investissements sur plusieurs années. Il améliore, par ailleurs, l'autofinancement en constituant un allègement définitif pour l'entreprise. Enfin, il apporte une aide générale effective, aussi bien aux équipements en machines et bâtiments qu'aux dépenses de recherche et de formation ainsi qu'au désendettement.

Je n'ai pas pour autant mentionné toutes les dispositions prévues : amortissement à 100 p. 100 des dépenses de recherche et de logiciels, crédit d'impôt-recherche, notamment, qui permettra, ce que l'on n'avait jamais vu jusqu'à maintenant, de réaliser une forme d'autofinancement à concurrence de 50 p. 100 des projets engagés par les entreprises en matière de recherche.

Les acquis sont ainsi réels et importants.

J'entends déjà les critiques qui naissent dans certains esprits : « Vous avez bien changé depuis 1981... Vous ne vous intéressez pas tant aux entreprises lorsque vous étiez dans l'opposition. » A ceux qui tiennent de tels propos, sur la droite de cet hémicycle, je dirai qu'ils n'ont sans doute pas encore compris que l'on peut s'intéresser à l'entreprise quand on est à gauche. On peut même s'y intéresser mieux que ne le fit la droite. La différence est qu'aujourd'hui on s'y intéresse en pensant à la fois à l'emploi et à la modernisation, et non pas seulement au profit. Nous disons aux chefs d'entreprise : « La rentabilisation de vos entreprises nous intéresse. » Les profits ? Nous souhaitons qu'ils soient les plus grands possible, s'ils doivent se traduire en investissements et en emplois. Sur ce plan, qui pourrait dire que nous avons varié ? Chacune des décisions prises depuis 1981 a eu ce seul objectif : l'emploi. Chaque fois que cela a été possible, l'emploi aujourd'hui, l'emploi tout de suite, dans tous les cas, l'emploi le plus vite possible, le plus tôt possible, dès que la modernisation nécessaire aboutit au renforcement de la compétitivité et de la rentabilité de l'entreprise.

C'est ainsi qu'a été fait, en 1982, un choix cruel qui nous dote cependant, désormais, d'une sidérurgie compétitive. C'est ainsi également que, grâce au plan textile, l'investissement de ce secteur a été relancé alors qu'il était en voie d'effondrement et que la dégradation des effectifs a pu être stoppée.

Il y a aujourd'hui tant d'exemples d'entreprises qui ont su surmonter les difficultés nées des mutations technologiques, souvent aussi du déplacement ou de l'effondrement de certains marchés et qui ont su s'adapter, se diversifier, se moderniser !

Auteur d'un rapport sur la qualité industrielle, j'ai visité plusieurs de ces entreprises, dans la région Midi-Pyrénées comme dans d'autres, des entreprises qui gagnent ou qui se redressent, dans des secteurs de pointe comme dans des secteurs traditionnels, y compris le bâtiment. Il s'agit d'entreprises dont les présidents ou directeurs, mais aussi les cadres et opérateurs, se sont mobilisés autour d'un projet d'entreprise, projet partagé dans lequel chaque acteur peut retrouver sa place et son utilité.

Il s'agit de chefs d'entreprise qui ont compris que la compétitivité ce n'est pas seulement des investissements matériels ou des restructurations à la hache, mais que la compétitivité, le succès sur les marchés intérieur et extérieur dépendent aussi des conditions de travail, de la qualité des relations sociales, de la sensibilisation et de la motivation de tous les acteurs, de la libération de leur capacité de créativité, des actions de formation, ainsi que de la réduction des coûts de non-qualité, laquelle réduction a suffi, dans certains cas, à l'issue d'un plan d'amélioration de la qualité, à rendre compétitive une entreprise précédemment en difficulté.

Tout cela ne dépend pas du Gouvernement ou de l'Etat ; cela dépend des chefs d'entreprise, de leurs fédérations professionnelles ! A cet égard, les progrès ne sont pas seulement dans les budgets, ils sont aussi dans les esprits.

J'en veux pour preuve les variations du C.N.P.F. sur un acquis social fondamental de notre législation : les lois Auroux, piliers essentiels du droit d'expression. Lorsque nous les avons votées, elles étaient, pour la composante la plus rétrogradée du patronat, et pour le C.N.P.F. institutionnellement, synonymes de mort des entreprises, de peste dans les entreprises. L'opposition parlait alors de les abroger. Aujourd'hui, le C.N.P.F. les accepte dans leur esprit même si, sur certains détails, il souhaite les modifier. L'opposition ne parle plus que de les amender. Je crois que ces lois ont fait progresser la culture économique et sociale dans le sens d'une plus grande efficacité des entreprises, et cela est à porter à l'actif de notre bilan.

Voilà ce que, à l'occasion de cette loi de finances, il est possible de dire sur l'état de notre industrie et sur ses perspectives.

Cette intervention serait néanmoins incomplète si elle ne comportait pas un bilan des grandes options que nous avons prises et qui, aujourd'hui comme demain, vont imprimer l'orientation du redressement industriel. Les grandes options ont été exposées il y a quelques mois à l'occasion du débat de stratégie industrielle qui s'est déroulé ici même. Il n'est peut-être pas inutile d'en rappeler l'essentiel.

La première d'entre elles était le rétablissement des grands équilibres économiques. Il n'est pas imprudent d'affirmer que, dans ce domaine, des résultats parfois spectaculaires ont été atteints : rétablissement de notre balance extérieure, réduction de l'inflation, modération de notre dépendance énergétique. A chacune de ces réalisations notre stratégie industrielle a apporté sa contribution.

La seconde de ces options était, et doit rester, la modernisation du tissu industriel. Adapter tout d'abord nos industries de base : les choix effectués en 1982 dans le domaine de la sidérurgie dont j'ai parlé vont dans ce sens. Mais il n'est peut-être pas inutile de souligner que s'ils ont été si cruels c'est en raison de l'incurie de ceux qui nous ont précédés. Renforcer nos industries de transformation reste également un objectif de premier plan et des mesures telles que le plan textile de 1982, dont on connaît le succès, ont eu leur part dans cette action. Valoriser notre atout énergétique et agricole doit enfin demeurer une de nos options industrielles.

M. le président. Monsieur Bapt, je vous demande de bien vouloir conclure.

M. Gérard Bapt. Je conclus, monsieur le président.

Si l'avenir n'est pas tout entier dans ces choix, ces orientations fondamentales en constituent les piliers. Le fait est sans doute ailleurs : il s'agit des biotechnologies, des nouveaux matériaux, de la télématique, de la productique et de l'électronique. Ces activités ont commencé à créer des emplois, précisément depuis 1982. Ce sont elles qui, demain, porteront la valeur ajoutée dont notre économie a besoin.

L'outil industriel doit avoir une dimension à la mesure des enjeux qui se présentent à nous et être au service de la collectivité nationale. Aussi n'est-il pas inutile de rappeler que les règles de gestion du secteur public, et notamment l'autonomie de gestion, ont aujourd'hui fait leurs preuves et que la mission d'innovation sociale qui a été confiée au secteur public a été également remplie. Un levier essentiel est ainsi en place.

Enfin, l'exportation est aujourd'hui pour un sixième assurée par la petite et moyenne industrie. Voilà pourquoi nous avons, depuis 1981, multiplié les suppressions d'obstacles juridiques et fiscaux et les services d'aide à la création, tels que cette agence nationale pour la création d'entreprises, substantiellement dotée dans ce projet de loi de finances.

Il s'agissait ici de l'esquisse d'un tableau, celui-là même sur lequel les Français auront à se prononcer prochainement. Il est vrai que, observé dans sa généralité et avec confiance dans le mouvement des choses, ce tableau porte des promesses d'avenir. Il est vrai aussi que la réalité dissimule parfois ces perspectives et que nos concitoyens peuvent hésiter entre cette confiance dans l'avenir et le doute du présent que veulent instiller certains. Nous entendons, monsieur le secrétaire d'Etat, avec vous, leur faire choisir l'avenir et la confiance en effectuant, par le vote de cette loi de finances, un pas de plus dans la direction que nous avons choisie depuis quatre ans et qui est celle de l'avenir industriel de notre pays (*Applaudissements sur les bancs des socialistes*).

M. le président. La parole est à M. Robert-André Vivien.

M. Robert-André Vivien. Monsieur le secrétaire d'Etat, testament du pouvoir issu du 10 mai 1981, votre projet de budget pour 1986 est celui du reniement. Je m'efforce, répondant à la demande de M. Bérégovoy ce matin, d'être simplement animé par la passion de servir notre pays. « Reniement », ai-je dit ? Je m'explique.

Vous étiez, en juillet 1981, le témoin de ce que je disais à M. Fabius à propos du keynésianisme mal assimilé. Votre projet de budget est aujourd'hui le reniement du keynésianisme triomphant dans la doctrine de relance de la consommation finale.

M. Guy Béche. Quel esprit !

M. Robert-André Vivien. Reniement du dogme nationalisateur : les entreprises étatisées en 1982 se voient assigner pour objectif le retour à l'équilibre financier et au profit par tous les moyens de la gestion capitaliste.

Reniement des objectifs du 9^e Plan en matière de production et d'emploi : le volontarisme économique ne suscite plus que des haussements d'épaule.

J'avais intitulé le premier volet de mon intervention : le Bérégovoy 85 contre le Fabius 81. Ce titre avait un côté œnologique. Je dirai simplement : Bérégovoy 85 contre Fabius 81. Je m'explique.

En 1981, M. Laurent Fabius, ministre chargé du budget, fit adopter par une majorité bête deux lois de finances successives qui relevèrent de 27 p. 100 le montant des dépenses publiques ; tout le monde s'en souvient.

En 1985, vous-même, monsieur le secrétaire d'Etat et M. Bérégovoy, nous présentez le budget du gouvernement Fabius avec, comme titre de gloire, la réduction des dépenses publiques. Pour la première fois depuis des temps immémoriaux - n'est-ce pas, monsieur Pierret ? - ces dépenses accuseraient en 1986 une évolution inférieure à la croissance du P.I.B. en valeur. Devant ce fait unique, on peut, comme certains de mes collègues l'ont fait avec brio - je pense à M. Georges Tranchant - dénoncer le cortège de manipulations qui accompagne inévitablement la gestion d'un pouvoir financièrement aux abois.

Je n'ajouterai pourtant rien d'excessif aux excellents propos de nos collègues du R.P.R. et de l'U.D.F., qui ont dénoncé inlassablement les transferts de charges sur la sécurité sociale, sur les P.T.T. ou sur Gaz de France, ou les reports de crédits d'un exercice sur l'autre. Pourquoi ?

D'abord parce que, contrairement à ce qu'a dit le docteur Bapt qui me donnait l'impression dans son discours de penser que pour nous, opposition, Schumpeter était un « confectionneur de la rue du Sentier », alors que nous savons tous que c'est un économiste de qualité - et je vous conseille de lire, si vous ne l'avez fait, *Business Cycles*, qui n'est pas un roman sur le Tour de France mais une étude sur le rôle de l'entrepreneur - nos compatriotes sont irrévocablement

convaincus que le pouvoir socialiste les trompe. Est-il vraiment nécessaire de leur infliger une nouvelle démonstration ? Je ne le crois pas ; d'ailleurs il est trop tard. Une page est tournée.

Ensuite parce que j'espère recueillir l'aveu du reniement (*Rires sur les bancs des socialistes*). Ce pouvoir qui a sacrifié plus que tous les autres et avec quel éclat au dogme du keynésianisme, embrasse maintenant la religion d'Adam Smith. Il ne s'agit pas d'un joueur de tennis, monsieur Emmanuelli, mais d'un économiste ; je ne sais pas si vous le connaissez.

M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat. Il ne vote pas dans les Landes, mais j'en ai entendu parler ! (*Sourires*).

M. Robert-André Vivien. J'ai l'impression que vous avez fait votre religion d'Adam Smith.

M. Christian Pierret, rapporteur général. Le théoricien du libéralisme !

M. Robert-André Vivien. On peut, avec la permission du président, ouvrir tout de suite un débat sur Adam Smith. C'est en partie cela, mais ce n'est pas tout à fait cela.

On peut douter que vous mettiez déjà votre pratique en accord avec votre nouvelle foi, mais votre conversion stupéfiante est déjà un événement singulier.

Pour moi, et pour mes collègues du groupe R.P.R., le projet de budget pour 1986 ; sans imagination, truqué, ficelé avec les cordes les plus voyantes ; est malgré tout une préface encourageante pour les gestionnaires de l'après-mars. Avec ce budget, je viens de le dire, une page est tournée, monsieur le rapporteur général.

Qui osera encore, hormis Georges Marchais, prétendre que la prospérité s'obtient en majorant ce que Michel Debré appelle les « frais généraux de la nation » ? Aujourd'hui, le keynésianisme vient de mourir en France. Les illusions qu'il entretenait s'effondrent. Les facilités qu'il justifiait sont rejetées. Place dans les esprits à l'effort collectif et à la rigueur.

M. Christian Pierret, rapporteur général. Ce n'est pas d'aujourd'hui !

M. Robert-André Vivien. C'est pourquoi, plutôt que de verser de nouvelles larmes sur tous les petits tripotages budgétaires, je préfère me réjouir honnêtement de la volte-face intellectuelle du pouvoir. Vous devriez me remercier, monsieur le secrétaire d'Etat ! Qu'il est loin le temps où un jeune ministre du budget, qui vous précédait, incriminait avec condescendance et présomption - et j'ai recherché la citation dans le *Journal officiel* du 15 juillet 1981 - « l'effet récessif de la restriction de la dépense publique » !

Abordons maintenant le chapitre des nationalisations que l'on pourrait intituler « Les nationalisations ou comment s'en débarrasser ? »

Là aussi, il y a reniement. Notre Premier ministre ne vient-il pas d'annoncer à Toulouse devant les troupes socialistes que le projet de loi dit de « respiration », c'est le terme choisi - qui consiste à permettre, par la loi, la cession au secteur privé de filiales des entreprises nationalisées, serait déposé pour la session du printemps 1986. Incroyable et vrai !

M. Guy Béche. Cela s'appellera clarification.

M. Robert-André Vivien. Tout se passe comme si M. Fabius, mais aussi M. Jospin, prenant les devants du Gouvernement de 1986, préparaient les dénationalisations de concert avec l'opposition. Là, je subodore un piège.

M. Jean-Jacques Benetière. Non !

M. Robert-André Vivien. Le non était franc au moins, mais c'est vous qui êtes tombé dans le piège !

Ne s'agit-il pas pour les dirigeants socialistes de décontenancer la future majorité en avançant sur son terrain - tactique ou stratégie ? - et de semer la confusion dans ses rangs pour tenter de l'empêcher d'agir vite et fort comme il est nécessaire ? Sans doute. Mais nous éviterons la chausse-trappe et nous conduirons la désattribution selon nos plans. En attendant, je retiens encore que les socialistes abandonnent leurs positions dans ce secteur de la politique économique où leur susceptibilité était la plus chatouilleuse, n'est-ce pas, monsieur Charzat ?

Ainsi, le budget de 1986 cherche à organiser le retrait de l'Etat du secteur nationalisé en 1982. Les dotations en capital sont réduites sensiblement et les entreprises sont invitées à chercher des moyens de vivre sur le marché monétaire et le marché financier. Il convient ici de rappeler l'exposé des motifs des lois de nationalisation : les entreprises publiques du secteur industriel devaient « s'adosser à la puissance financière de l'Etat » - c'est un éredon, pas un mur - pour devenir les moteurs de l'investissement - ce n'est même pas un moteur de Vespa - de l'emploi et du progrès social. Aujourd'hui, il n'est plus question que de sureffectifs à éliminer, d'investissements dispendieux à écarter, de compression des salaires. La règle du profit est gravée à son tour sur les tables de la loi socialiste, n'est-ce pas, monsieur le rapporteur général ?

J'ai intitulé le chapitre suivant : « Les oursins de la politique industrielle ».

Lorsque vous vous êtes emparés des grands groupes industriels, vous ne vous doutiez pas, vous Gouvernement socialiste et vous majorité socialiste, qu'ils vous piqueraient bientôt la main comme les oursins, quand on veut les prendre. Vous comprenez, aujourd'hui, - j'en suis persuadé - les mises en garde sincères que nous vous adressons, persuadés que nous étions de tous les fardeaux et de toutes les avanies que vous vaudrait votre incursion présomptueuse dans la gestion directe de l'industrie. Nous vous l'avions dit, reprenez mon discours du 15 juillet 1980. Et surtout, monsieur le secrétaire d'Etat, ne nous dites pas que les entreprises étatisées auraient disparu sans les mesures de nationalisation.

M. Guy Bêche. Si !

M. Robert-André Vivien. Non ! C'est le contraire qui est vrai. Sans la promesse d'un soutien financier de la collectivité, ces entreprises auraient été conduites à revoir plus tôt leur stratégie, leur moyens, leur gestion. Nous le savons, nous, les responsables, et certains parmi vous le savent.

D'ailleurs, M. Besse - et non pas Bêche - (*Sourires*), de la Régie Renault, en a tiré la leçon tardive. La régie Renault, cette entreprise qui s'est perdue pour avoir cru, à l'abri de la jalouse protection du pouvoir - je ne dis pas la « jalousie » - échapper aux lois du marché et du compte d'exploitation, s'est retrouvée « embringuée » par le Gouvernement dans la situation que l'on connaît aujourd'hui.

M. le président. Veuillez conclure, monsieur Vivien !

M. Robert-André Vivien. Je vais aller très vite, car M. le président Séguin ne veut pas que je vous gêne par le rappel de quelques évidences !

Ultime reniement : le Plan. Un jour, M. Planchou - tous ceux qui sont ici présents ce soir l'ont entendu - décida, dans sa sagesse, que la France devait réaliser comparativement à ses partenaires commerciaux un point de croissance supplémentaire. Pourquoi un point de plus et pas deux ou trois ? Je lui ai posé la question de mon banc ; il ne m'a pas répondu. On a même parlé de quatre tout à l'heure ! Toujours est-il qu'approuvé par M. Joxe, alors tout puissant président de groupe, M. Planchou fit amender le 9^e Plan en ce sens, vous vous en souvenez. Il eût été bon que le rapport économique et financier nous indique si l'objectif était abandonné ou maintenu. Car la croissance française se traîne. Encore n'est-elle due qu'à l'agriculture et aux services, puisqu'en avril dernier la production industrielle française est entrée dans sa sixième année consécutive de croissance zéro. Vous ne pouvez pas le nier ! A quelque chose malheur est bon : notre échec économique nous prive des discours ridicules de M. Planchou. Le Plan est tombé aux oubliettes et M. Planchou aussi.

M. Christian Pierret, rapporteur général. C'est méchant pour M. Planchou !

M. Robert-André Vivien. Mais relisez les textes de M. Planchou ! Je ne signale pas qu'il n'est pas présent ce soir, ce ne serait pas convenable !

Je n'ai pas tout à fait fini de dire du bien de mes « petits camarades » socialistes. Il faut encore que je les félicite, ainsi que le ministre de l'économie et le secrétaire d'Etat au budget, pour le ralentissement des prix en cours sans les « chipoter » sur le différentiel d'inflation. J'ai amuré la discussion en commission des finances et je vous ai entendu, monsieur le ministre, répondre à plusieurs reprises aujourd'hui sur ce sujet. Oui, le rythme de la hausse des prix

baisse. On ne peut pas dire non, c'est oui. Mais c'est grâce à la compression des salaires impitoyablement menée depuis deux ans.

Dans l'orthodoxie économique socialiste, les salaires suivent les prix, quoiqu'avec retard - c'est la thèse surannée de la paupérisation. Dans la réalité, les salaires, c'est-à-dire les prix du travail, jouent très souvent le rôle de « prix directeurs » pour l'ensemble des prix. Je ne sais, monsieur Jans, si vous comprenez tout mais, de toute façon je vous passerai mon discours ! (*Sourires*).

M. Parfait Jans. Je ne comprends pas tout, c'est un niveau trop élevé (*Sourires*).

M. Robert-André Vivien. C'est facile à comprendre. A ce sujet, Schumpeter, que j'ai évoqué en répondant à M. Bapt, reprochait à ses collègues universitaires de nier souvent une réalité bien connue de presque tous les hommes d'affaires : dans la spirale prix-salaires, le premier élan vient des salaires huit fois sur dix. C'est une règle économique, monsieur Pierret.

En se rangeant à une politique de compression salariale que vous appelez la « désindexation », vous avez sacrifié une autre de vos convictions. Efficacité avant tout ! Il fallait avoir de bons indices avant mars 1986 : on les aura. N'est-ce pas, monsieur Bérégovoy. Il faut le dire ! Cela, au moins, c'est franc !

Je ne souscris d'ailleurs pas entièrement à votre politique. On ne peut indéfiniment peser sur les rémunérations, surtout lorsqu'on vise à mobiliser les capacités et les talents de la nation au travail. Sur le chemin de la désescalade, il faut trouver un palier stable où, par une progression calculée des salaires des uns et des autres, on pourra récompenser l'effort, la compétence, l'imagination. C'est aussi la tâche du Gouvernement de 1986.

Et voici vraiment ma conclusion, monsieur le président.

M. Jean-Jacques Benetière. C'est la bonne ?

M. Robert-André Vivien. Si vous voulez que j'en fasse une autre, ce sera avec plaisir !

Ainsi les dogmes socialistes ont été jetés sur le bord du chemin. Ainsi se vérifie, avec M. Mitterrand, M. Fabius, M. Jospin, M. Bérégovoy, M. Chevènement, M. Emmanuelli et bien d'autres que j'oublie pour faire plaisir au président (*Sourires*), la loi selon laquelle « le dogmatisme mène à l'opportunisme ». Mais le plus curieux n'est-il pas d'ailleurs que cette loi ait été énoncée par un homme qui oubliait de se l'appliquer à lui-même : il n'est pas du Gouvernement ; c'est Karl Marx.

M. Christian Pierret, rapporteur général. Non, c'est Kautsky !

M. Parfait Jans. Ah bon ?

M. Robert-André Vivien. Même M. Jans ne le savait pas. Eh bien, voyez, je vous en apprends tous les jours ! (*Sourires*).

M. Parfait Jans. Il y a tout de même une différence entre Karl Marx et Juppé.

M. Robert-André Vivien. Laissez M. Juppé au Parlement européen. Tout à l'heure, M. Bérégovoy a noté que M. Juppé était de notre groupe. Ici, nous sommes à l'Assemblée nationale. Ce que déclare M. Juppé n'engage que lui, monsieur le ministre. Je tenais à vous le déclarer publiquement. M. Tranchant n'a pas voulu le dire par gentillesse, mais, moi, je ne suis pas gentil dans ce domaine-là.

Je conclus avec la permission des collègues qui ne cessent de m'interrompre, monsieur le président (*Rires*).

Cela doit être une leçon pour nous, opposition, parvenue aux portes de la victoire - je touche du bois ! - (*Rires*) : que nous puissions notre libéralisme dans l'observation des faits et la réflexion qu'ils inspirent plutôt que dans des évangiles de circonstance. Alors - il y a un côté Kipling dans ma conclusion - notre victoire conduira le pays sur le chemin de la prospérité, de la puissance et de l'indépendance, sur le chemin de l'emploi par l'effort de tous, sur le chemin du rassemblement pour le redressement de la nation. (*plaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République*).

M. le président. La parole est à M. de Caumont.

M. Robert de Caumont. Monsieur le président, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, je voudrais insister sur ce qui nous semble, à juste titre, l'un des points forts de ce budget : les dotations consacrées aux actions de recherche.

Elles seront examinées et commentées en détail dans la seconde partie de l'examen de la loi de finances, mais il est bon, dès maintenant, d'y porter notre attention car elles témoignent, n'en déplaise à notre collègue M. Robert-André Vivien, d'une très grande continuité dans l'effort entrepris depuis quatre ans.

De toute évidence, la priorité à la recherche que nous avons introduite depuis 1981 ne se dément pas. Voici un compartiment de dépenses pour lequel les crédits de paiement augmentent de près de 15 p. 100 : qui le regretterait ? Peut-être ceux qui, pendant tant d'années, ont compté chaque centime consacré à la recherche. Quant à nous, ce peut être un élément de satisfaction, je dirais même de fierté, de pouvoir dire : oui, nous avons relevé la recherche française de ses décembres.

Voici donc un budget attentif à la recherche, mais pas de n'importe quelle façon. Nous n'avons jamais pratiqué ni le saupoudrage ni l'arbitraire qui a souvent prévalu avant 1981, dans l'attribution des fonds publics, et pas seulement dans le domaine de la recherche. C'est en définissant des priorités qu'a été construite l'attribution de fonds à la recherche pour 1986. Ces priorités sont très exactement celles qui ont été définies et votées en première lecture dans le projet de loi relatif à la recherche et au développement technologique, dénommé désormais « plan triennal », c'est-à-dire : une politique de l'emploi à long terme, comme il sied dans un tel domaine, un encouragement au développement de la recherche industrielle, et une juste place, enfin, pour la recherche régionale.

Pour l'ensemble de ces actions, plus de quinze ministères coopèrent, chacun au titre des actions de recherche qu'il mène pour son propre compte, et ce peut être là un symbole du caractère fédérateur de la recherche. Nous avons défini, depuis 1981, un instrument comptable commode pour évaluer l'ensemble de ces moyens : le budget civil de recherche et développement.

Porté aujourd'hui à un niveau de 42 milliards de francs, ce budget croît de 14,2 p. 100 en termes de crédits de paiement et de dépenses ordinaires.

Nous voici donc bien engagés sur le chemin conduisant à cet objectif de 3 p. 100 du produit intérieur consacré à l'effort de recherche qui est également fixé par le plan triennal pour l'horizon 1990. Jamais la recherche n'avait tant progressé. Les chercheurs, ingénieurs, techniciens, administratifs en seront les premiers bénéficiaires mais également les entreprises particulièrement concernées par le volet fiscal de cette loi de finances pour ce qui est de la recherche.

Un budget pour l'emploi, tout d'abord. C'est en effet la fin du siècle qui est concernée par les décisions de recrutement que nous prenons aujourd'hui, ou, au contraire, par l'insuffisance de moyens que nous tolérerions aujourd'hui. Chacun comprendra l'enjeu. Voici, pour cette année, 1400 emplois assurant un taux de recrutement de 5 p. 100. La requalification des personnels n'est, elle non plus, pas oubliée avec près de 300 transformations d'emplois.

La seconde partie de la loi de finances permettra l'examen détaillé de ces mesures, mais qu'il me soit permis de souligner à quel point cette physiologie budgétaire est nouvelle pour la recherche pour laquelle les recrutements ont été interrompus, ou peu s'en faut, de 1968 jusqu'à 1975. Cet effort concernant les personnels de recherche n'est pas isolé : il n'est pas détachable de l'application du nouveau statut des personnels de recherche, entré en vigueur en 1983, et dont, progressivement, tous les angles s'arrondissent. L'action conduite en faveur de la titularisation des personnels ne travaillant pas à temps complet en est un exemple.

Effort quantitatif, mais donc aussi qualitatif, comme le confirme cette attention particulière accordée à la mobilité des personnels : à laquelle sont destinés nombre des emplois créés. La formation par et pour la recherche reçoit également l'attention qui lui est due, notamment par la réorganisation du système des allocations de recherche.

L'emploi scientifique est ainsi - et comme cela n'a jamais été auparavant - l'un des trois piliers de notre effort de recherche.

Mais la recherche est aussi l'affaire des entreprises et dans ce domaine, plus que dans tout autre, qui pourrait croire que le laisser-faire qualifié ou non de libéralisme, soit une réelle méthode de stimulation de l'initiative de recherche ?

Nous n'avons pas honte de le dire : la recherche, notamment dans les petites et moyennes industries, doit être stimulée. A n'avoir pas compris cela, nos prédécesseurs ont fait du tissu industriel des P.M.E. un désert en ce qui concerne la recherche. Mais c'est plus généralement de la diffusion de la technologie dans le tissu industriel que se préoccupe cette loi de finances pour ce qui concerne la recherche.

Diffusion par l'intermédiaire des programmes de développement technologique, et l'on doit saluer ici l'apparition d'un programme consacré aux matériaux nouveaux pendant que les programmes « espace » et « aéronautique » connaissent une activité sans précédent.

Diffusion directe dans les entreprises ensuite : c'est l'objectif d'une contribution de 1,20 p. 100 du produit intérieur brut des entreprises au financement de la recherche qui est visé, là encore en conformité avec les engagements du plan triennal pour la recherche.

Deux types d'aide sont engagés à ce titre.

Des aides pour ainsi dire « directes » proviennent, pour une part, du fonds de la recherche et de la technologie, et, pour l'autre part l'agence nationale de valorisation de la recherche de l'Anvar. L'ensemble de ces aides progresse très significativement de plus de 10 p. 100.

Mais c'est le compartiment des aides indirectes qui connaît les plus significatives modifications dans la perspective du prochain exercice budgétaire. C'est ainsi que le mécanisme du crédit d'impôt recherche, institué par la loi de finances pour 1984, voit sa validité prorogée d'une année, son plafond augmenter de 3 à 5 millions de francs et surtout son taux doubler : de 25 à 50 p. 100. Certains diront sans doute que cette mesure est coûteuse, mais cet effort était nécessaire. En effet, cette aide massive aura très probablement un effet d'entraînement dont nous savons qu'il ne se manifeste qu'au-delà d'un seuil « critique ».

Enfin, s'agissant de diffusion technologique, il n'est pas possible d'omettre le programme *Eureka* pour lequel, cette année, un milliard de francs a été rassemblé de diverses sources : budget du ministère de la recherche, budget annexe des P.T.T., fonds industriel de modernisation.

L'ensemble de ces mesures montre avec quelle ardeur notre pays a relevé le défi de la recherche mais ce n'est là que la continuation d'une action engagée depuis 1981 et dont je souhaiterais conclure en rappelant l'essentiel, persuadé qu'il y a là autant d'arguments pour ramener à leur juste mesure les propositions, si toutefois il en existe, que l'on formule sur la droite de ces bancs.

Si l'on s'en tient aux seuls moyens financiers, il convient tout d'abord de noter la progression importante de notre effort de recherche qui est passé de 2 p. 100 du produit intérieur brut en 1981 à 2,25 p. 100 en 1985. Je rappelle que cette part était de 2,16 p. 100 en 1967 et avait diminué de façon continue jusqu'à atteindre 1,81 p. 100 en 1979. Quel aveu et quel échec, messieurs de la droite !

Il s'agit là de l'ensemble des contributions à la recherche. En ce qui concerne la part des entreprises à cet effort, une progression annuelle de 5 p. 100 en moyenne a été enregistrée, essentiellement grâce à l'action de notre secteur public industriel dont l'effort a crû de 7,4 p. 100 en moyenne annuelle pendant cette période. Qui pourrait, après avoir pris connaissance de tels chiffres, contester le bien-fondé des missions que nous avons confiées au secteur public industriel en matière de recherche ?

Pour ce qui est des effectifs des personnels de recherche, les résultats sont également spectaculaires : de 1982 à 1985, le taux de progression de l'ensemble des emplois s'établit à près de 3 p. 100. Quel contraste avec la période de quasi-stagnation qui s'étendit de 1965 à 1975 ! Un tel rythme de création d'emplois, qui porte sur près de 5 000 postes en quatre ans, n'était pas dissociable d'une vigoureuse relance de la formation pour la recherche : l'aide qui lui est affectée a connu, de 1981 à 1985, une augmentation de près de 50 p. 100.

Enfin, sur le registre qualitatif, comment ne pas mentionner le rôle stimulant qu'a eu la définition des quatre catégories d'actions dans le domaine de la recherche par la loi de programmation du 15 juillet 1982 ? Recherche fondamentale, recherche appliquée et finalisée, programme de développe-

ment technologique et programme mobilisateur ont ainsi reçu chacun une attention particulière, ce qui a permis notamment d'obtenir, de 1982 à 1985, une progression moyenne annuelle de près de 15 p. 100 des moyens de la recherche fondamentale qui avait été tellement délaissée auparavant.

Sur un autre terrain, celui de la création ou de la rénovation de l'institution, notre bilan est de nature à éclipser le long passé de déshérence que la droite avait imposée à la recherche. Conseil supérieur de la recherche et de la technologie, établissements publics scientifiques et techniques, groupements d'intérêt public, chacune de ces nouvelles entités a contribué au redressement de la recherche française.

Il est une réalisation dans ce même domaine dont nous avons une légitime fierté à tirer : c'est d'avoir révélé et organisé la recherche régionale. Certes, l'activité de recherche dans les régions n'est pas apparue en 1981. Il est même juste de dire que, de longue date, la recherche s'était développée dans ces régions. Encore fallait-il, là aussi, ne pas laisser faire, mais organiser, encourager. C'est ce que nous avons fait, tout d'abord, par l'intense mobilisation qu'ont suscitée, en 1982, les assises nationales de la recherche, tenues dans chaque région de France, puis par la mise en place des structures permanentes de coordination que sont les comités consultatifs régionaux pour la recherche et le développement technologique.

Des délégations régionales à la recherche ont également été créées. Aurait-on pu imaginer, sans cette organisation, le développement de l'implication des régions dans des actions concernant la recherche technologique dans une proportion telle que celle que l'on a observée : plus 150 p. 100 entre 1981 et 1985 ? Dans ce mouvement, les contrats de Plan Etat-région ont eu une part déterminante et nombreux sont ceux d'entre nous qui ont assisté ou participé à l'élaboration de tels contrats comportant un volet important consacré à la recherche.

Il n'est pas possible de quitter le domaine de l'institution sans rappeler ce que nous avons souhaité réaliser en faveur des personnels. Aujourd'hui, enfin, existe un statut de droit commun des personnels de recherche, homogène, respectant les règles de la fonction publique, tout en tenant compte des spécificités des métiers de la recherche. Quelle avancée, et surtout quel nécessaire assainissement de la situation des personnels concernés !

Enfin, notre action pour la recherche aura, très tôt, trouvé sa dimension véritable qui est, on le conçoit, européenne. Notre participation à des programmes spécifiques tel le programme Esprit en atteste, et plus encore les succès que ne doivent pas masquer les événements récents de l'agence spatiale européenne avec son programme Ariane. C'est aujourd'hui le projet Euréka qui fixe l'attention dans ce domaine. Notre pays en est non seulement le partenaire, mais aussi l'initiateur.

Comment à l'examen d'un tel bilan ne pas discerner que, patiemment, ce sont les bases de l'avenir qui ont été bâties au fil des quatre dernières années ? Moderniser, c'est bien sûr rénover, changer, mais c'est aussi discerner dans quelle direction le faire. La recherche est le guide de cet effort. Elle est donc une sorte de symbole de cette ligne que nous suivons et qui demeurera la nôtre au-delà de toutes les péripéties. Symbole également par son caractère fédérateur : moderniser et rassembler sont deux maîtres mots en matière de recherche.

Le présent projet de loi de finances marque un nouveau pas dans cette direction. C'est donc en ayant le sentiment de bâtir l'avenir à long terme de notre économie que nous nous prononcerons en sa faveur (*Applaudissements sur les bancs des socialistes*).

M. le président. La parole est à M. Bêche.

M. Guy Bêche. Monsieur le président, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mesdames, messieurs, mon collègue, Jean Anciant, a comparé la droite et la gauche en matière d'économie et sa démonstration fut particulièrement explicite. Il m'est également facile de dresser un bilan comparatif pour la justice fiscale. Mais comme la droite est amnésique, je ferai quelques rappels de son action avant 1981, au risque de la gêner.

Ces rappels sont d'autant plus nécessaires que la droite se garde bien actuellement de proposer des mesures concrètes. M. Barre, comme toujours, entoure sa pensée d'un flou artis-

tique. Le R.P.R., dans son « pacte pour la France », se borne à survoler ce sujet, et ne l'abordant que sous l'angle des prélèvements obligatoires et sans proposer de solutions précises.

Depuis que la gauche est arrivée au pouvoir, on ne parle que de la hausse des prélèvements obligatoires, comme si le phénomène s'était déclenché en 1981. Quelle malhonneteté sur les bancs de la droite ! Vous savez très bien, messieurs de la droite, que nous avons cent fois mieux réussi que vous dans la maîtrise des finances publiques.

M. Robert-André Vivien. Je ne peux pas m'empêcher de rire !

M. Guy Bêche. On a constaté au cours du dernier septennat - et je pourrais remonter plus loin encore - six points et demi d'augmentation des prélèvements obligatoires.

Depuis 1981, nous n'avons réalisé que 1,6 point d'augmentation et nous avons, qui plus est, abaissé les prélèvements obligatoires à partir de 1985. Entre le moment où vous étiez au pouvoir et maintenant, il n'y a donc, messieurs de l'opposition, qu'à peine deux points de différence. Or vous dénoncez le niveau intolérable de ces prélèvements, vous parlez de confiscation au profit de l'Etat de l'effort de chaque Français !

Ce discours n'est pas sérieux, d'autant que les économistes qui se sont penchés sur ces problèmes - je ne parle pas, bien sûr, de ceux qui siègent sur les bancs de la droite et font de temps en temps de la politique - s'accordent à reconnaître, par ailleurs, que le niveau des prélèvements obligatoires par rapport au produit intérieur brut, donnée macro-économique qui prend en compte les dépenses de transfert et dont l'évolution spontanée est également fonction de la croissance, ne peut en aucun cas mesurer le taux de pression fiscale maximal, parce que celui-ci est un paramètre essentiellement individuel, fluctuant et, allais-je dire, de nature psychologique.

Vos exemples sont donc mauvais et vous racontez n'importe quoi, ou plutôt ce que vous supposez vous être utile et qui est, bien sûr, loin de la vérité.

De même, il est faux de dire que les Français sont davantage pénalisés que leurs voisins. Notre niveau de protection sociale est l'un des meilleurs du monde, sinon le meilleur - il convient de le rappeler au moment où nous fêtons le quarantième anniversaire de la sécurité sociale - et chacun sait que les dépenses publiques qui ont le plus crû au cours de ces vingt dernières années sont d'ordre social.

Si vous voulez, messieurs, ramener le taux de nos prélèvements à 40 p. 100 du produit intérieur brut - je note d'ailleurs que le R.P.R. a changé d'attitude par rapport à ses objectifs précédents, puisqu'il y a deux ans à peine il parlait d'abaisser ce taux en dessous de 40 p. 100 - il faudra que vous rogniez sur certaines dépenses de redistribution. Lesquelles ? Est-ce que ce sera sur les risques maladie, l'emploi, la vieillesse, les pensions de réversion ou d'invalidité ?

Vous ferez alors comme aux Etats-Unis et serez obligés de remplacer le système actuel de protection sociale auquel les Français sont si attachés par la charité privée ou par des assurances privées qui, elles, coûtent cher !

M. Robert-André Vivien. Vous l'abulez !

M. Guy Bêche. J'ai écouté M. Juppé il y a quelques jours !

M. Robert-André Vivien. Vous dites n'importe quoi !

M. Guy Bêche. Revenons maintenant à la justice fiscale.

En matière d'impôt sur le revenu, la droite nous avait laissé un système sournois et injuste.

Sournois, parce qu'elle prenait des mesures de rétorsion fiscale sans le dire, en relevant chaque année les tranches du barème d'un montant moins élevé que celui de l'inflation, quel que soit le niveau de revenu considéré. Je pourrais citer plusieurs chiffres qui le démontrent. Tous les revenus, même les plus faibles, étaient ainsi taxés. C'est ce que la droite appelait la justice fiscale !

L'impôt sur le revenu était par ailleurs injuste, parce que les premières tranches du barème étaient très étroites et ne ménageaient pas les revenus modestes, alors que les suivantes s'élargissaient à mesure que les revenus s'élevaient. Injuste également parce que les avantages offerts, grâce aux effets du quotient familial, s'accroissaient avec les revenus.

Nous avons fort à faire en arrivant au pouvoir en 1981. Pourtant, dès la première année, nous indexions exactement sur le taux d'inflation en moyenne toutes les tranches du barème, même les plus élevées. Nous avons, depuis lors, toujours respecté ce principe qu'aucun gouvernement avant le gouvernement de gauche n'avait appliqué.

Nous avons exonéré de l'impôt sur le revenu les ménages les plus modestes en instaurant des systèmes de décote, abattements et exonérations.

Nous avons plafonné les effets injustes du quotient familial pour les très hauts revenus. En la matière, nous n'avons pas été sévères, puisque 176 000 personnes seulement ont été touchées par cette mesure.

Nous avons réinstauré la tranche à 65 p. 100. Je ferai à ce sujet un rappel : cette tranche existait sous de Gaulle ; elle a été supprimée par Giscard d'Estaing, et je voudrais relever l'incohérence des propos de la droite à ce sujet depuis quelque temps.

Si l'on écoute M. Barre, celui-ci déclare ne pas contester cette nouvelle tranche ; en revanche, si l'on écoute M. Tranchant et qu'on rappelle ses propos de 1982 ici même, cette nouvelle tranche participe de la lutte des classes. Tout cela n'est pas très sérieux, encore une fois !

En matière d'imposition sur les patrimoines la France, avant 1981, se caractérisait dans le monde par des impositions, soit ridiculement faibles pour les gros, soit tout simplement inexistantes. Nous avons là encore fort à faire !

En matière de succession, votre justice fiscale vous permettait, messieurs de l'opposition, d'imposer la succession d'un cadre moyen comme celle d'un milliardaire, grâce à des abattements à la base très faibles qui ne permettaient jamais aux petites successions d'être exonérées. Par ailleurs, et comme chacun sait, aucune taxation sur la fortune n'existait. Les socialistes ont réalisé plusieurs réformes pour réparer ces manquements.

Nous avons porté les abattements à la base en matière de succession de 175 000 à 250 000 francs, puis 275 000 francs ; de 200 000 à 275 000 francs, puis 300 000 francs pour les handicapés ; de 75 000 à 100 000 francs pour les frères et sœurs âgés. Ainsi, les petites successions sont-elles maintenant plus épargnées.

Nous avons, en revanche, accru le taux sur les successions les plus importantes de 20 à 40 p. 100. Je rappellerai seulement que le taux maximum d'imposition est de 70 p. 100 aux Etats-Unis et de 75 p. 100 en Grande-Bretagne et au Japon. Il y a encore du chemin à parcourir !

Nous avons par ailleurs instauré l'impôt sur les grandes fortunes - si cher à M. Tranchant ! - dont notre collègue François Mortelette a déjà parlé. La volonté de la droite, aujourd'hui, est de le supprimer, et je crois utile de le rappeler sans cesse pour alerter les petits contribuables qui auraient à compenser les pertes ainsi enregistrées.

J'évoquerai maintenant la lutte contre la fraude fiscale, car durant la période précédant 1981, la droite faisait preuve d'un extraordinaire laxisme en ce domaine.

C'est ainsi qu'interrogé sur son action, M. Papon, ministre du budget, déclarait : « Mon objectif est de réduire à terme la fraude fiscale par une action patiente ». On voit comme il était pressé ! Heureusement, M. Papon a disparu et le Gouvernement de gauche a pu s'attaquer à ce fléau.

Chacun sait que toute fraude fiscale constitue un vol pour les contribuables qui s'acquittent de manière honnête de leur impôt et qui, du fait de ce manque à gagner, sont obligés de payer davantage. C'est, il faut le rappeler, la collectivité tout entière qui est frappée.

La droite protège les gros fraudeurs, c'est bien connu. C'est ainsi qu'un dirigeant du R.P.R. déclarait, en octobre 1982 : « En voulant empêcher les évasions de capitaux d'origine française, nous risquons de porter un coup très rude aux investissements étrangers dans l'immobilier de luxe en France ». Voilà ce que la droite appelle la justice fiscale !

Je pourrais citer bien d'autres mesures - mes collègues en ont rappelé certaines - par exemple la levée de l'anonymat sur les transactions d'or et les dispositions pour améliorer le recouvrement.

En ce qui concerne les mesures législatives, rappelons ce qui a été fait pour la lutte contre les paradis fiscaux, pour la publicité des impositions, pour un taux d'imposition majoré sur les bons anonymes.

Je terminerai en parlant de la fiscalité locale, et en particulier de la taxe d'habitation.

La taxe d'habitation, avant 1981, était injuste car bien souvent les familles modestes, mais nombreuses, étaient obligées de s'acquitter d'un impôt élevé, puisque celui-ci était calculé sur la base de la taille du logement et non pas de l'importance des revenus.

Depuis 1981, l'Etat a pris à sa charge, bien que cet impôt soit du ressort des collectivités locales, de nombreuses mesures d'exonération.

M. Parfait Jans. En partie payée par la D.G.F.

M. Guy Bêche. On peut en débattre si vous voulez, monsieur Jans.

Sont exonérés désormais de la taxe d'habitation les contribuables âgés de plus de soixante ans ou les veufs ou veuves de moins de soixante ans non imposables à l'impôt sur le revenu et à l'impôt sur les grandes fortunes. Par ailleurs, et cette fois-ci sans qu'il y ait de condition d'âge, tous les contribuables non imposables à l'impôt sur le revenu et à l'I.G.F. voient la part de leur taxe d'habitation supérieure à 1 000 francs bénéficier d'un abattement de 25 p. 100. C'est sans doute à cela que vous voulez faire allusion, cher monsieur Jans ? Cela a fait l'objet d'un beau débat l'an dernier !

Voilà, mes chers collègues, quelques éléments qu'il fallait rappeler au moment où s'engage le débat sur le projet de loi de finances pour 1986 et qui montrent la cohérence de l'action du Gouvernement de gauche et de la majorité, composée du seul groupe socialiste depuis un peu plus d'un an. C'est la deuxième loi de finances que les socialistes voteront seuls, et notre groupe sera fier d'accompagner, une fois de plus, le Gouvernement dans sa mission (*Applaudissements sur les bancs des socialistes*).

M. le président. La parole est à M. Benetière.

M. Jean-Jacques Benetière. Mesdames, messieurs, les deux sujets que je vais aborder n'ont pas, à ma connaissance, été traités par Schumpeter (*Sourires*). Ils ont un caractère plus concret, je dirais même plus terre-à-terre.

La loi de finances pour 1984 a apporté des modifications au régime du bénéfice réel agricole. La loi de finances pour 1985 les a complétées ou corrigées. Aujourd'hui, nombre de mesures sont considérées comme positives, soit parce qu'elles sont plus adaptées à l'agriculture, soit parce qu'elles améliorent la connaissance des revenus, ce qui nous semble indispensable pour renforcer l'efficacité et l'équité de la politique agricole. Je veux citer ici, par exemple, le passage au bénéfice réel la troisième année, l'exercice de douze mois et la déclaration physique obligatoire pour les exploitants soumis à un régime d'imposition forfaitaire.

Mais, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, d'autres mesures sont jugées négativement par les agriculteurs parce qu'elles ont alourdi les procédures et les frais de comptabilité. Il en va ainsi du choix de la date d'exercice pour la première année de passage au réel. Il semble que sur certains points la fiscalité agricole doive être rénovée et la réforme que vous avez engagée en 1984 poursuivie.

Deux types de simplification devrait être apportés dans les meilleurs délais :

Des simplifications de type administratif, d'abord, par exemple l'alignement de la déclaration de T.V.A. sur l'exercice comptable et la suppression de l'annexe T.V.A., et l'unification du fait générateur de la T.V.A. avec la tenue de la comptabilité ;

Des simplifications plus fondamentales, ensuite, permettant la mise en œuvre d'un réel véritablement simplifié pour les petits et moyens agriculteurs, comparable aux régimes qui existent dans les grands pays producteurs agricoles, comme les Pays-Bas, le Danemark, les Etats-Unis.

Un tel réel simplifié, reposant sur l'enregistrement des recettes et des dépenses, pourrait avoir un caractère transitoire limité à quelques années et permettrait aux agriculteurs de disposer, avec cette comptabilité, d'un outil de gestion indispensable et peu coûteux avant que l'on exige d'eux une comptabilité complète en partie double avec bilan d'entrée et de sortie.

Monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, avec la loi de finances de 1984, vous avez mis en place une commission administration-profession pour aménager la fiscalité agricole. Nous avons déjà eu la preuve que, contrairement à l'usage, cette commission n'a pas pour objet d'enterrer les problèmes. Mais je voudrais connaître les délais dans lesquels vous pourrez tirer les conclusions de la concertation

engagée, au sein de la commission et ailleurs, pour prendre les décisions qui marquent encore pour que nous disposions d'une fiscalité agricole efficace, moderne et d'un coût adapté au revenu agricole.

Le deuxième sujet que je veux aborder est celui de l'imposition de l'E.A.R.L., l'entreprise agricole à responsabilité limitée. Ce régime d'imposition fait l'objet de l'article 5 du projet de loi de finances.

Les députés socialistes se souviennent qu'en juin dernier, le Gouvernement a accepté d'étendre au secteur agricole le projet de loi prévoyant la mise en place de la société unipersonnelle pour les commerçants et artisans, avec des dispositions spécifiques permettant notamment au ministre de l'agriculture de réaffirmer le caractère civil de l'activité agricole, et qu'il a annoncé que des mesures suivraient pour préciser le régime fiscal et social des associés.

Pour le régime fiscal applicable à ces E.A.R.L., des préoccupations diverses ont donné lieu à des prises de position parfois divergentes dans la profession agricole. Certains souhaitent que ces sociétés soient largement ouvertes aux capitaux extérieurs pour faire face aux besoins de financement de l'agriculture. D'autres, au contraire, considèrent que des précautions doivent être prises à l'égard d'une forme nouvelle d'association capital-travail susceptible de conduire à des systèmes de fermage dans lesquels le statut des baux ruraux pourraient être détourné.

Pour ma part, je considère que les dispositions prises en juin 1985, notamment la détention par les associés exploitants de plus de 50 p. 100 des parts, le caractère exclusivement agricole de leur activité et le fait qu'elles relèvent des tribunaux civils, fixent le cadre juridique de ces sociétés et le régime d'imposition qui devrait leur être appliqué.

Les E.A.R.L. peuvent jouer un rôle positif en facilitant la mutation en cours de l'agriculture française. Cette mutation fait apparaître des besoins de financement considérables, puisque l'endettement des exploitations agricoles représente un montant supérieur à celui de la valeur ajoutée brute agricole. Ces besoins de financement appellent des solutions nouvelles pour la transmission des exploitations et la réalisation des investissements de modernisation.

Pour faciliter la transmission des exploitations, il m'apparaît souhaitable de permettre l'imposition aux bénéficiaires agricoles des E.A.R.L. constituées par les membres d'une même famille. De même, le développement d'une agriculture associative justifierait que les bénéfices agricoles s'appliquent aux E.A.R.L. constituées par des exploitants agricoles sans qu'il y ait apport de capitaux extérieurs.

Par ailleurs, pour que ces E.A.R.L. se constituent, il serait nécessaire qu'en matière de droits d'apport et de cession de parts, les taux appliqués n'aient pas un caractère dissuasif.

J'espère donc, messieurs les ministres, que dans le cadre de la discussion de l'article 5, des mesures seront annoncées pour permettre l'évolution de notre agriculture vers les formes sociétaires dont elle a besoin.

M. le président. La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

2

DEPOT D'UN PROJET DE LOI ADOPTÉ PAR LE SENAT

M. le président. J'ai reçu, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi adopté par le Sénat modifiant l'ordonnance n° 82-297 du 31 mars 1982 portant modification de certaines dispositions du code des pensions civiles et mili-

taires de retraite et relative à la cessation d'activité des fonctionnaires et agents de l'Etat et des établissements publics de l'Etat à caractère administratif et l'ordonnance n° 82-298 du 31 mars 1982 relative à la cessation progressive d'activité des agents titulaires des collectivités locales et de leurs établissements publics administratifs, ratifiées et modifiées par la loi n° 84-7 du 3 janvier 1984, modifiées par la loi n° 84-1050 du 30 novembre 1984.

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 2998, distribué et renvoyé à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

3

DEPOT D'UN RAPPORT DE L'OFFICE NATIONAL DES FORETS

M. le président. J'ai reçu de M. le Premier ministre, en application de l'article L. 124-2 du code forestier, un rapport de gestion de l'Office national des forêts pour l'année 1984.

Le rapport sera distribué.

4

ORDRE DU JOUR

M. le président. Aujourd'hui, à neuf heures trente, première séance publique :

Suite de la discussion générale et discussion des articles de la première partie du projet de loi de finances pour 1986 n° 2951 (rapport n° 2987 de M. Christian Pierret, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

A quinze heures, deuxième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

A vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

La séance est levée.

(La séance est levée le jeudi 17 octobre 1985, à zéro heure quarante-cinq.)

*Le Directeur du service du compte rendu sténographique
de l'Assemblée nationale,*

LOUIS JEAN

ERRATUM

*au compte rendu intégral des débats
de la séance du 11 octobre 1985*

Page 2975, 2^e colonne, 8^e alinéa :

Après les mots : « afin que chacun de nous prenne conscience des drames qui peuvent se produire, et sur »,

Ajouter les mots : « le plan écologique et sur le plan humain ».

Prix du numéro : 2,80 F

(Fascicule de un ou plusieurs cahiers pour chaque journée de débats; celle-ci pouvant comporter une ou plusieurs séances.)